

## **Service des Assemblées**

**YF**

### **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 26 FÉVRIER 2026**

**18H30**

#### **PROCÈS – VERBAL**

L'an deux mille vingt six, le 26 février à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 20 février 2026, s'est réuni en séance publique, salle des Actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de la Maire, Mme Corinne OLLIVIER.

La Maire indique que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte. Elle invite l'assemblée à désigner un secrétaire de séance, Wendelin KIM est désigné à l'unanimité.

#### **Monsieur Wendelin KIM :**

- M. Haydar AAD : présent
- M. Fabien BERNAGOUT : présent
- Mme Mélanie CHAUVET : pouvoir à Mme ROUX
- Mme Hayate DADSI : présente
- M. Toufik DRIF : présent
- M. François DUMON : présent
- M. Frédéric DUPIN : présent
- M. Philippe FOURNIÉ : présent
- Mme Jill GAUCHER : présente
- M. Kévin JACQUET : présent
- Mme Djamila KAOUES : présente
- M. Wendelin KIM : présent
- M. Thibault LHONNEUR : présent
- M. Franck MICHOUX : présent
- Mme Céline MILLÉRIOUX : présente
- Mme Solange MION : présente
- Mme Sabine MORÈVE : présente
- M. Zakaria MOUAMIR : pouvoir à M. FOURNIÉ
- Mme Corinne OLLIVIER : présente
- Mme Sophie PIÉTU-AGEORGES : présente
- Mme Monique RENARD : pouvoir à M. DUPIN
- M. Boris RENÉ : présent
- Mme Maryvonne ROUX : présente
- Mme Marie RUIVO : présente
- M. Nicolas SANSU : présent
- Mme Corinne SOCHARD : présente

- Mme Ophélie TAIRET : présente
- M. Frédéric BERNARD : présent
- Mme Cécile CHANGEUX : présente
- M. Laurent DESNOUES : présent
- M. Yann GODARD : pouvoir à Mme CHANGEUX
- M. Ahmet KALKIN : absent
- M. Pascal LATESSA : pouvoir à Mme DADSI
- M. Aurélien PERRINET : pouvoir à M. DESNOUES
- Mme Mary-Claude GRISON : présente

## **La Maire**

Nous voilà arrivés au dernier Conseil municipal de cette mandature. Je ne reviendrai pas sur ces six années, qui auront été pour le moins atypiques et difficiles.

Par contre, et comme je l'ai fait depuis quatre ans, quelques mots sur la situation géopolitique. Quatre ans après la tentative d'annexion de l'Ukraine par la Russie, les deux pays restent engagés dans une guerre d'usure à l'issue incertaine. Malgré tout, l'Ukraine fait face tant bien que mal. Selon certains observateurs onusiens, la tactique de Vladimir Poutine est désormais de faire souffrir la population civile, rendre sa vie misérable, la soumettre par la force. Malgré un hiver des plus rudes, privé d'eau, de chauffage et d'électricité le peuple ukrainien résiste. Si la faim est utilisée comme arme au Soudan, à Gaza ou ailleurs, dans ce conflit, c'est l'énergie qui est utilisée comme arme de guerre.

À Gaza justement, depuis l'accord de cessez-le-feu du 10 octobre, 600 camions d'aide humanitaire devaient entrer quotidiennement. Selon les organisations encore sur place, seulement 100 à 300 camions parviennent à destination. Israël vient de supprimer leur agrément à des dizaines d'ONG internationales, faisant ainsi obstruction à l'acheminement d'aide vitale. Et comme si cela ne suffisait pas, Israël renforce son contrôle sur la Cisjordanie, s'inscrivant ainsi dans une stratégie d'annexion.

Il y a également le Soudan, le Yémen. Et puis je voulais dire un mot sur l'Iran. Partout dans le monde, des pays soutiennent le soulèvement des Iraniens réprimés brutalement par le régime des mollahs, dont le bilan humain se révèle dramatique. Selon l'une des rares ONG présentes sur place, jusqu'à 20 000 personnes auraient été tuées mi-janvier. Un chiffre difficile à vérifier en raison de la coupure totale des moyens de communication imposée par le régime en place. De plus, il y a toujours une incertitude sur une éventuelle intervention américaine. À ce stade, nous en sommes aux menaces de Donald Trump sur fond d'escalades militaires.

Je pourrais également parler de la milice personnelle du président des États-Unis, qui fait froid dans le dos. C'est le bras armé de Donald Trump. Les agents de l'ICE, connus pour leurs interventions musclées et leurs cagoules, ont enchaîné les arrestations arbitraires. Sous couvert d'immigration, l'ICE a plutôt comme mission de faire taire toute opposition au régime de Donald Trump.

Pas vraiment possible de faire une transition avec notre Conseil municipal de ce soir...

J'en viendrai maintenant aux dossiers. Je m'attarderai un moment sur la présentation du rapport d'orientation budgétaire. Nous avons fait le choix de laisser à la prochaine équipe le vote du budget principal, des budgets annexes du Théâtre Mac-Nab et de la Foire et salons au mois d'avril.

Le budget de l'État a été adopté définitivement par le Parlement le 2 février 2026, marquant ainsi la fin d'un long feuilleton budgétaire. Une fois de plus, le gouvernement a fait le choix de l'austérité pour les services publics, les collectivités et les plus précaires au profit des ultra-riches.

Le choix a été fait de ne pas aller chercher l'argent là où il est. En revanche, les collectivités sont à nouveau mises à mal, avec un effort de 4 milliards d'euros demandé (mais plus proche des 8 milliards). Cette mesure injuste affaiblit le service public local et l'investissement, sans pour autant redresser les comptes de l'État.

Les prétextes invoqués pour justifier la réduction des dépenses publiques, qui se traduisent par une dégradation de ces dernières, sont récurrents : la dette, les déficits, l'inefficacité, les sureffectifs.

Pourtant depuis longtemps la vérité est ailleurs. Je peux convenir que l'endettement de la France est conséquent et ne peut être ignoré. Mais je crois nécessaire de souligner que l'une des origines est sans aucun doute la réduction de la fiscalité sur les grandes entreprises et les très riches. En effet, jamais les grandes entreprises n'ont été autant abreuvées d'aides publiques en tout genre, jamais les ultra-riches du pays n'ont vu leur patrimoine grossir à ce point. Selon l'Oxfam, depuis 2019, la fortune des milliardaires français a augmenté de plus de 24 milliards d'euros au total, soit 13 millions d'euros par jour. De plus, très récemment, Éric Lombard, ancien ministre de l'Économie, annonçait que des milliers de Français ne payaient pas d'impôt sur le revenu. Et effectivement, sur la base de documents fournis par le ministère de l'Économie et des Finances, 13 525 foyers disposant d'un patrimoine immobilier d'au moins 1,3 million, n'ont payé aucun impôt sur le revenu en 2024.

Comment ne pas être révolté devant cette injustice fiscale et sociale ?

C'est donc une fois de plus, dans un contexte budgétaire contraint, que nous avons établi le budget principal de la ville, en garantissant la continuité des services et en maintenant le lien social.

Quelques éléments clés de ce rapport d'orientation budgétaire : si la DGF peut paraître stable, il n'en est rien dans la mesure où elle n'est toujours pas indexée sur l'inflation. De plus, cette année les hausses de la DSU et DSR sont intégralement financées à l'intérieur de la DGF. Donc, au final, c'est une perte de dotations.

Le Fonds Vert passe quant à lui de 2,5 milliards en 2024 à 850 millions en 2026. Ainsi, l'État se désengage malgré les beaux discours de la loi Climat et résilience. Il ne peut pas nous être demandé de relever les défis environnementaux et, dans le même temps, de réduire de façon drastique ce fonds. Depuis plusieurs années, nous réhabilitons nos établissements scolaires. Tous les projets bâtimentaires que nous avons menés à bien prennent en compte le dérèglement climatique. Plus que jamais, nous avons besoin de nous adapter. Nous mettons toujours un point d'honneur à ce que nos écoliers puissent apprendre dans les meilleures conditions possibles. Le budget 2026 doit donc nous permettre de poursuivre l'investissement public.

La transition énergétique reste également un enjeu majeur. Un grand pas aura été franchi en sortant des énergies fossiles, avec le nouveau réseau de chaleur urbain. Nous devons poursuivre la dynamique en maîtrisant et optimisant la consommation d'eau et d'énergie, tout en continuant de fournir des services de qualité.

Toujours sur le budget de fonctionnement, ce qui pèse lourdement est l'augmentation de la CNRACL. La potion amère que nous a concoctée le gouvernement en 2025, en relevant de 12 points le taux de cotisations des employeurs, est difficile à digérer. En choisissant, sans concertation, cette soi-disant unique solution pour redresser le déficit de la CNRACL, le gouvernement a transféré la dette de cette caisse de retraite vers les collectivités, nous

demandant des efforts sans précédent. Pour Vierzon, cela représente 1 200 000 € en 4 ans. Cela pèse forcément sur l'emploi territorial, les conditions d'emploi et l'offre de services à la population.

Dans ce rapport d'orientation budgétaire, nous avons fait le choix de sanctuariser un certain nombre d'éléments. Tout d'abord, la subvention d'équilibre pour le CCAS à hauteur de 1 750 000 €. Nous sommes profondément attachés à celui-ci. Notre Centre Communal d'Action Sociale joue un rôle majeur dans la réponse aux besoins sociaux en très forte augmentation, liés notamment à la diversification des publics précaires et à l'augmentation de la pauvreté. Là aussi, l'État fait la sourde oreille aux difficultés grandissantes d'un bon nombre de Français.

L'aide à la scolarité : nous le savons, le pouvoir d'achat trop faible est toujours d'actualité. C'est un vrai choix politique que nous avons fait, en prenant cette mesure depuis 2021. En 2025, 115 206 € ont été consacrés à l'aide à la scolarité. 88 % des bons ont été utilisés. Vingt commerçants de Vierzon en ont bénéficié. C'est également une façon de soutenir le commerce local.

Nous affichons également clairement notre soutien aux associations, quelles qu'elles soient, en maintenant nos subventions à hauteur de 750 000 €. Nous continuons de les choyer, parce qu'elles assurent ce que nous aimons par-dessus tout, la solidarité, la joie de se retrouver autour d'une même envie, autour d'une même passion.

Nous maintenons également les subventions d'équilibre des budgets annexes Foire et Salons et Théâtre Mac-Nab. Quelques mots sur ce dernier : Si en 2025 le budget dédié à la culture a baissé dans la moitié des collectivités, d'autres élus, dont nous faisons partie, ont choisi de braver l'austérité en maintenant l'enveloppe budgétaire.

Trop souvent, la culture est devenue la variable d'ajustement budgétaire de nombre de collectivités. Entre 2024 et 2025, près de 50 % de celles de plus de 50 000 habitants ont baissé leur budget dédié selon le baromètre de l'Observatoire des politiques culturelles (OPC). Pourtant, la culture joue un rôle fondamental dans le processus d'émancipation. Elles sont intimement liées. Nos actions culturelles ont toujours été inclusives et accessibles à tous. Elles permettent de créer du commun, de la cohésion. Nous devons poursuivre, voire amplifier nos propositions en la matière, notamment au travers de l'EAC (éducation artistique et culturelle) pour les enfants.

Si nécessaire, je reviendrai plus en détail sur ce dossier.

Vous le constatez, depuis 2020, notre majorité n'a cessé de faire grandir Vierzon. Un nouveau tiers-lieu culturel « La Manufacture » dans l'ancien bâtiment BARACHET-MATHAT abrite désormais le Café Ô Berry, les Fourmis Vierzonnaises et Énergie citoyenne. Ce lieu permet également d'accueillir des artistes en résidence.

Un nouveau réseau de bus a été mis en place.

Un nouveau relais petite enfance (RPE) a vu le jour au Clos-du-Roy. Ce bâtiment, à proximité de la crèche, est sorti de terre en avril 2025. La structure du bâtiment est composée de parois isolées en bois/paille

Nous avons entrepris la réhabilitation de la rue des Ponts. La démolition de bâtiments a permis l'aménagement d'un accès sécurisé à l'école Molière, avec la création du square Missak et Mélinée Manouchian.

Le chantier du nouveau centre social et associatif a débuté. Le bâtiment situé au Clos-du-Roy accueillera deux acteurs associatifs majeurs du territoire à l'automne 2026.

Deux gymnases ont été réhabilités durant le mandat. Albert Camus a été livré en septembre 2023, puis Fernand Léger au 1er semestre 2026.

Les travaux de réhabilitation et d'extension de la cuisine centrale ont été effectués. Le nouveau bâtiment a été livré en juillet 2025. 2 500 repas peuvent être désormais produits en régie chaque jour.

Le Centre de santé Simone Veil a bénéficié de travaux d'extension (avec deux cabinets de médecins supplémentaires) et va accueillir un jeune médecin en fin de cursus à partir du 2 mars. Le Centre de santé Léo Mérigot a ouvert en mars 2023 (avec quatre médecins). Les travaux liés au réaménagement du secteur de la gare ont débuté par l'ouverture et la réhabilitation du parking de la Maison des Cultures Professionnelles. La deuxième phase consistera à la végétalisation du parking de la gare.

Ces réalisations ne sont que quelques illustrations d'un travail beaucoup plus vaste, conduit au quotidien.

Durant ces années, nous avons tenu le cap d'un projet clair : améliorer concrètement la vie quotidienne des habitants, tout en préparant l'avenir de notre commune.

Rien de tout cela n'aurait été possible sans un travail collectif.

Je tiens à remercier tout le personnel municipal. Je leur renouvelle ma reconnaissance pour l'action menée quotidiennement. Les agents de la collectivité font partie des services publics essentiels à la population et nous devons continuer la lutte pour les maintenir.

À mes collègues du groupe majoritaire, merci pour ces années passées à vos côtés. À ceux qui arrêtent, profitez pleinement de la vie. À ceux qui poursuivent, n'oubliez jamais que rien ne remplace la proximité avec les habitants, l'humilité et l'humanité.

Quant à moi, je vais d'abord me reposer, profiter de mes proches et amis que j'ai négligés depuis quatre ans. Et ensuite, je reprendrai le combat sous une autre forme, parce que je crois profondément aux valeurs de solidarité, d'égalité, de liberté et de fraternité.

Mes derniers mots iront enfin aux Vierzonnais. Je tiens à les remercier chaleureusement. Grâce à eux, j'ai vécu une aventure humaine exceptionnelle. Merci pour leur bienveillance à mon égard. Merci pour tous les témoignages de sympathie à l'annonce de mon retrait des municipales. J'ai fait de très belles rencontres. Je ne doute pas que les liens que j'ai créés pendant ces quatre ans perdureront bien au-delà de mes fonctions de maire.

## **Monsieur Sansu**

Madame la Maire, Chère Corinne, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

À mon tour de vous livrer quelques mots à l'occasion du dernier Conseil municipal de Vierzon auquel je participe, dans cette salle où je siège depuis 25 ans.

D'aucuns pourraient penser que j'ai une pointe de nostalgie ou autre sentiment de ce genre. Ce n'est pas le cas, loin de là ! Au contraire, c'est une vraie joie de tourner une page, qui sera définitivement tournée dans quelques temps, puisque comme je l'ai annoncé, je ne solliciterai plus de mandat électif, à l'issue de mon mandat de député en cours. C'est une joie, car je suis persuadé que l'on ne peut poursuivre indéfiniment cette mission auprès de nos concitoyens.

Bien sûr, avant de venir ce soir, je me suis remémoré tous les rendez-vous électoraux, et quelle satisfaction de constater que depuis 2004, et les 10 élections auxquelles j'ai participé soit de manière uninominale, soit pour mener une liste, les Vierzonnais m'ont toujours placé en tête dans notre ville, même lorsqu'à l'échelle de la circonscription j'ai pu connaître l'échec à la législative de 2017.

Ce n'est pas une question d'égo mal placé, mais je le reçois comme la preuve et la satisfaction d'avoir, sans doute, répondu à des attentes pour notre belle ville de Vierzon.

Alors oui, trois fois aux municipales en 2008, 2014 et 2020, nous avons ensemble porté une liste d'union des forces de gauche, écologistes et de citoyens engagés, à qui les Vierzonnais ont fait confiance, et par la même, m'ont fait confiance pour mener les équipes.

Je veux remercier Vierzon, mais aussi remercier toutes celles et tous ceux qui ont forgé ces réussites. Je pense à mes collègues élus, avec qui j'ai travaillé, d'où qu'ils ou elles viennent. Je vais, pour ne froisser personne ce soir, n'en citer que trois, qui étaient de la première aventure, Marie-Hélène Bodin, Jean-Claude Sandrier et notre regretté ami, François Porraccia, parti trop tôt en 2012. Je pense aussi à tous les agents des services de la ville, du CCAS, de la Communauté de communes, de la SEM.VIE, avec une spéciale dédicace à une personne qui a fait valoir ses droits à la retraite, il y a quelques jours, la remarquable Directrice Générale des Services, Christine Poullin, qui a œuvré onze ans et demi ici, avec loyauté et compétence.

C'est ce travail d'équipe, lié avec des convictions de solidarité et de partage, d'amour du service public, qui a conduit notre action. Je ne ferai pas une liste à la Prévert des réalisations, et je risquerais d'être redondant avec Corinne Ollivier, qui a remarquablement tracé le sillon futur dans les sillons passés, je tiens juste à vous livrer quelques spots éclairants.

Premier spot : notre bataille pour la santé, avec la mobilisation pour l'hôpital de 2018, avec Maryvonne, notamment, et surtout la création de deux centres de santé, dont le centre Simone Veil qui est une innovation reconnue au plan national, seul centre de santé qui ne demande pas de contribution à la collectivité.

Deuxième spot : notre souhait d'un urbanisme en lien avec notre histoire et notre patrimoine, qu'il soit médiéval, industriel ou naturel. Regardez les 3 places emblématiques que nous avons requalifiées ou créées, celles du Marché au Blé en 2013, celle de la croix blanche, porte d'entrée de l'Esplanade de la Française en 2011, et celle créée en plein cœur de ville, la place Jacques-Brel en 2019. Ces trois places, l'une sur la butte médiévale, l'autre pour découvrir le B3, la dernière pour permettre de redécouvrir notre joyau Art-déco et l'eau si présente dans notre ville, sont des changements considérables pour Vierzon. Avec la valorisation du Canal et bientôt le quartier Gare complètement transformé par des travaux et l'arrivée d'activités, comme toutes les formations supérieures, la mue urbaine se poursuit.

Troisième spot : notre choix de l'émancipation des individus par l'éducation, la culture, le sport. Je ne citerai que quelques exemples significatifs : neuf bâtiments scolaires rénovés, isolés thermiquement, agrandis pour le bien des petits Vierzonnais ; la création d'un nouveau conservatoire de musique, la création de l'espace Rollinat, la requalification de la médiathèque, la création d'un complexe de football, la rénovation de deux gymnases, l'ouverture d'un tiers-lieu en centre-ville, la Manufacture... . Tout un engagement pour que le monde associatif se trouve bien, et que le bénévolat puisse être reconnu, que les enfants des écoles puissent trouver dans les ateliers éducatifs, artistiques et culturels un formidable lieu de partage et d'apprentissage.

Quatrième spot : le choix du service public, une constante de l'action que nous avons menée, avec des retours en régie pour l'eau en 2011, la restauration en 2010, et une baisse des factures de ces services pour les Vierzonnais ! Ce fut aussi l'intégration de l'éclairage public dans le giron municipal et la volonté, aujourd'hui, de préserver un réseau de chaleur urbain, si utile dans la lutte pour la transition écologique.

Cinquième spot : le choix de rénover l'ensemble des quartiers populaires et l'habitat dans ces quartiers, en y maintenant des services à la population, comme l'Ehpad Ambroise Croizat, ou en y amenant, des services nouveaux. Colombier, Sellier, Tunnel Château, Genette, Désert, Crêles, Gustave Flourens, Clos du Roy, ce sont plus de 900 logements d'habitat à loyer modéré qui auront été construits ou rénovés dans le cadre des programmes de rénovation urbaine 1 et 2. Le PRU 2, qui cible le centre-ville, aura également permis de lancer des opérations sur le commerce, grâce à la Semvie, qui agit comme foncière, et je pense à l'emblématique opération des ex-Nouvelles Galeries en 2021.

Sixième spot et dernier : Pendant ces années, nous avons permis d'initier des partenariats remarquables avec l'État, la Région, le Département, la Communauté de Communes. Cela a aussi débouché sur des événements nationaux comme les Estivales du Canal, ou ce qui me touche particulièrement, la venue du Tour de France, patiemment travaillée, pour cette journée de juillet 2021, historique pour Vierzon et les Vierzonnais.

J'aurais pu évidemment citer les multiples services à la population, si précieux avec le CCAS pour nos aînés, avec la crèche rénovée et le relais petite enfance pour nos tout-petits.

J'aurais pu déborder et parler de ce que la Communauté de communes a porté et porte encore, en matière de développement d'emplois, sur le parc technologique de Sologne, sous la houlette de Jean-Claude Sandrier, puis François Dumon.

Mais l'essentiel est là ! Une ville debout, une ville qui n'est pas riche d'argent, mais riche de ses habitants et de ses valeurs de fraternité et de solidarité.

Une ville où il fait bon vivre, et où celles et ceux qui manient le pinceau noir n'ont que faire de la nécessité de rassembler tout le monde, de l'exigence de se serrer les coudes.

Alors une page se tourne, celle qui va s'écrire autour de Maryvonne Roux, autour de cette équipe à la fois expérimentée et renouvelée, autour d'un projet sérieux et ambitieux, sera donc d'autant plus belle.

Il y a mille façons d'aider sa ville, d'aimer sa ville. Il m'en reste 999 à explorer... je ne sais pas si j'aurai assez d'une vie ! Je vous remercie.

## **Madame Grison**

Madame la Maire, chers collègues,

Pour le dernier conseil municipal de la mandature, ce jour du 26 février 2026, nous allons voter les orientations budgétaires. Ce qui va obliger à voter les budgets primitifs avant le 26 avril, soit un mois après le second tour des élections municipales. Il y aura donc très peu de temps pour retravailler, amender le projet de budget actuel pour la prochaine municipalité, quelle qu'elle soit.

En ce qui concerne le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, je regrette le manque de visibilité des plans joints au dossier. Car si l'on se penche plus précisément sur les différents points présentés, il est difficile de consulter les plans en parallèle (on ne peut les grossir).

Puisqu'il m'est donné, aujourd'hui encore, de prendre la parole, je renouvelle ma demande de retransmission en direct des séances de conseil municipal, comme le souhaitent de nombreux Vierzonnais.

Enfin, une « minute » musicale en début de séance, comme je l'ai déjà proposé, ne nuirait pas à la concentration et pourrait même préparer et favoriser l'écoute de chacun aux orateurs successifs.

A ce titre Madame la Maire, je tiens à vous remercier particulièrement, pour votre écoute, votre attention et votre bienveillance.

Je vous remercie.

## **Monsieur LHONNEUR**

Madame la Maire,  
Mesdames, messieurs les élus,  
Mesdames, Messieurs,

Notre mandat s'achève publiquement ce soir et, avant de tourner cette page formatrice me concernant, je tenais à adresser mes remerciements à celles et ceux qui permettent l'exercice de la démocratie, c'est-à-dire, vous chers collègues élus.

Cette existence des mairies telles qu'on les connaît aujourd'hui, dont le fonctionnement semble acquis comme une évidence parfois soporifique dans nos communes, est en réalité très fragile. Elle l'est déjà à l'échelle de notre histoire : sans la grande Révolution de 1789 et les premières élections municipales de 1790, les maires et conseillers municipaux n'existeraient pas.

Depuis, les maires ont dû affronter les remises en question et attaques venues du Clergé, des monarchistes, jusqu'à la loi municipale de 1884, fondatrice pour notre République. Et encore aujourd'hui, les Communes et à travers elles, les élus, sont systématiquement remises en cause : trop nombreuses, trop coûteuses, trop lentes.

Alors, sans revenir sur la longue histoire des Conseils municipaux de ce pays ou de la ville, je tenais simplement à vous remercier, vous collègues de la majorité et de l'opposition, pour les six années passées.

Au-delà des divergences, je sais la charge que représente un mandat mené sérieusement, les difficultés rencontrées, la frustration ressentie face à des sujets qui n'avancent pas suffisamment, voire qui tombent à l'eau.

Il y a parmi nous, des personnes qui ont fait le choix de ne pas se représenter et donc d'arrêter là, au premier rang desquelles Madame la Maire, Corinne Ollivier.

Madame la Maire, au nom du groupe des Insoumis et Écologistes, je tenais à vous remercier pour votre disponibilité, pour le temps et l'énergie consacrés aux dossiers qui nous concernaient. Nous avons eu plaisir à échanger avec vous, et je ne masquerai pas ici ma tristesse de vous voir renoncer à la candidature que vous portiez.

Je salue aussi toutes les autres personnes qui ont fait le choix d'arrêter leur vie d'élu à l'issue de ce mandat.

Quant à nous, d'autres horizons nous attendent.

Nous l'avons dit : nous savons distinguer nos adversaires de nos ennemis.

Les premiers ont fait le choix d'une continuité pour que tout change sans que rien ne change. Le bilan est parfois maigre sur des sujets pourtant majeurs de la commune. Et si nous avons pu parvenir à trouver une entente autour d'un programme nettement plus ambitieux pour les

Vierzonnais, que les réponses obtenues jusqu'alors sur ces sujets, encore aurait-il fallu considérer l'existence de notre force politique, ce qui, depuis 24 mois, n'a pas été le cas de la part des autres partis de gauche.

Quant à nos ennemis, nous savons qu'ils sont ce que la démocratie produit de pire : l'extrême-droite. Et son chapelet de délires toujours plus grotesques sur la sécurité, l'immigration ou que sais-je.

S'il y a bien un problème d'insécurité à Vierzon, il est d'abord lié à l'alimentation incertaine et au logement insalubre. Il est aussi lié aux voitures toujours plus grosses, qui roulent toujours trop vite sur des routes toujours plus fatiguées. Enfin, si ces chiffres étaient vrais, faudrait-il en déduire que les policiers-candidats faisaient mal leur boulot ?

Sauf à considérer que ce qui relève du fonctionnement de l'État doit être fait par les communes, inscrivant alors cette réflexion dans l'extrême-droite ligne de celles et ceux qui voudraient faire de nos communes de mini baronnies autoritaires, indépendantes du reste de la Nation, et loin, bien loin de l'esprit révolutionnaire de 1789, dont celles et ceux que je salue ce soir, sont les héritiers.

Merci

### **Monsieur BERNAGOUT**

Madame la Maire, chère Corinne Ollivier,  
Chers collègues,

Ce soir marque pour nous tous, le dernier Conseil de cette mandature.

C'est donc un moment particulier, et je veux d'abord dire merci.

Merci à mes collègues conseillers qui ne se représenteront pas ou ne siègeront plus après les élections de mars : merci pour votre engagement sincère.

Un remerciement appuyé à toi, chère Corinne. Être Maire est une responsabilité lourde, exposée, exigeante. Tu l'as exercée avec détermination, avec une grande écoute auprès des Vierzonnais, avec fidélité à tes convictions, et avec un attachement sincère à cette ville. Cet engagement mérite le respect.

Je veux également te saluer François, plus de quarante années au service de la ville et du territoire, c'est bien davantage qu'un parcours politique : c'est une vie d'engagement public. De la constance, des responsabilités assumées avec sérieux, souvent dans la discrétion, à l'écoute des habitants et des élus avec lesquels tu as travaillé.

Cette fidélité à l'intérêt général force le respect.

Je tiens également à remercier l'ensemble de la majorité municipale, dans toute sa diversité. Gérer une ville est un effort collectif, souvent exigeant et parfois ingrat, qui requiert solidarité, confiance et sens des responsabilités. Nous avons tout fait pour être à la hauteur de cette exigence.

Je souhaite également souligner que, durant ce mandat, les échanges avec l'opposition ont souvent été utiles lorsqu'ils étaient empreints de respect, et ce fut le cas la plupart du temps. Nous savons toutes et tous que le débat démocratique est une richesse lorsqu'il repose sur des arguments, sur des propositions, sur la confrontation d'idées, dans un cadre républicain et respectueux des points de vue. C'est ainsi que la démocratie locale progresse.

Nous savons également toutes et tous, combien le débat public peut se fragiliser lorsque l'excès, la stratégie de la caricature ou la dramatisation prennent le pas sur l'objectivité, la responsabilité, et la recherche de solutions, fussent-elles construites sur des compromis.

Lorsque l'outrance et la recherche permanente du conflit sont utilisées à dessein pour hystériser les désaccords, on affaiblit la confiance collective, et l'on finit parfois, même sans le vouloir, par nourrir les logiques de fracture dont se nourrit l'extrême droite qui prospère sur le chaos, le rejet et la haine de l'autre.

Le contexte politique national nous oblige à la lucidité. Partout dans le pays, le débat public se durcit, les divisions progressent, les discours de rejet se banalisent. Notre ville n'est pas à l'écart de ces mouvements.

Et je le dis avec gravité, ne laissons pas s'installer ici des élus qui portent des orientations politiques en totale opposition avec ce qui fait profondément l'identité de Vierzon : une ville populaire, solidaire, plurielle, attachée au respect de chacun et de chacune, d'où qu'ils viennent, une ville capable de se rassembler dans les moments difficiles et capable de construire des solutions concrètes pour tous.

Dans ce contexte, chacun doit mesurer sa responsabilité. Le débat et la confrontation sont normaux en démocratie, mais ils ne doivent jamais conduire à affaiblir ce qui nous unit, ni à ouvrir des chemins dont les populistes pourraient profiter.

Pour ce qui nous concerne, nous avons, à cœur, de continuer à construire, sur le socle des valeurs républicaines, une ville solidaire, innovante et rassemblée, capable de répondre aux défis d'aujourd'hui et de demain en proposant un chemin d'action clair, fondé sur la cohésion, le respect et l'intérêt de l'ensemble des habitants de Vierzon, pour que Vierzon avance sans céder aux divisions ni aux peurs.

Une nouvelle fois, Merci à l'ensemble du conseil municipal.

Merci à vous deux.

### **Monsieur Kim**

Merci Madame la Maire,  
Mes chers collègues,

Ce soir est le dernier conseil municipal de ce mandat. Et je tenais à prendre quelques instants pour exprimer ce que ces six années ont représenté pour moi.

Être adjoint au maire délégué aux sports de notre ville de Vierzon a été bien plus qu'une fonction. Cela a été un engagement quotidien, une responsabilité, mais surtout un immense bonheur.

Le sport, ce n'est pas seulement des équipements, des subventions ou des événements. C'est du lien social. C'est de l'éducation. C'est de la santé. C'est de la passion. Durant ces six années, j'ai eu la chance de travailler aux côtés de nos clubs, de nos bénévoles, de nos éducateurs, de nos agents municipaux, et bien sûr de cette équipe municipale. J'ai vu l'énergie, la solidarité et l'attachement profond que les Vierzonnais portent à leur ville à travers le sport.

Nous avons porté des projets, modernisé des installations, dont les gymnases Albert Camus et Fernand Léger, accompagné nos clubs sportifs, soutenu nos jeunes etc.. Rien ne se fait seul. Tout

cela est le fruit d'un travail collectif, d'un dialogue constant et d'une volonté partagée de faire avancer Vierzon.

Aujourd'hui, je ressens une immense fierté pour le travail accompli, mais aussi une profonde gratitude.

Je tiens à remercier sincèrement Nicolas Sansu et Madame la Maire pour la confiance qu'ils m'ont accordée tout au long de ce mandat.

Je souhaite également remercier mes collègues élus pour la qualité de nos échanges, toujours riches et constructifs. À celles et ceux qui ont fait le choix de ne pas renouveler leur engagement pour un nouveau mandat, je veux sincèrement vous adresser mes vœux les plus sincères de réussite et d'épanouissement dans vos futurs projets.

Mes remerciements vont aussi aux services municipaux pour leur professionnalisme, leur engagement et leur dévouement au service de notre collectivité.

Enfin, je souhaite saluer le monde associatif sportif, véritable richesse inestimable pour notre ville, qui contribue chaque jour au dynamisme, à la cohésion et au rayonnement de notre territoire.

J'espère sincèrement pouvoir poursuivre ce travail, continuer à servir Vierzon et défendre cette conviction forte : le sport est un pilier essentiel de la vie vierzonnaise.

Quoi qu'il en soit, ces six années resteront pour moi une expérience humaine et politique marquante, faite de rencontres, de défis et de belles réussites collectives.

Je vous remercie.

## **Madame MION**

Ma décision de ne pas me représenter aux élections municipales date de quelques années déjà. S'engager dans un mandat municipal, c'est accepter une forme d'exigence permanente : celle des habitants, celle des contraintes budgétaires, celle des contradictions à dépasser, celle de la loyauté incontournable de mon point de vue, même si ce n'est pas toujours simple.

Douze ans d'engagement personnel, profond, sincère, honnête au service de la ville, c'est très bien, mais cela se termine sous cette forme. D'autant que cela signifie avoir 12 ans de plus .

Je tiens donc ce soir à remercier :

- Les habitants de notre ville pour leur confiance, leurs encouragements, leurs coups de gueule qui nous renvoient à la réalité de leur quotidien. J'ai une pensée particulière pour les conseillers de quartier qui, lors d'une dernière rencontre, m'ont manifesté de façon émouvante leur reconnaissance pour le travail accompli ensemble.

- Les agents communaux pour leur engagement au quotidien au sein du service public, bien mal mené depuis de nombreuses années. J'ai une pensée particulière pour leurs représentants, avec qui le dialogue s'est tenu dans un respect mutuel et avec le désir de toujours faire avancer les choses.

- Les collègues élus avec qui j'ai travaillé. J'ai une pensée particulière pour Corinne Ollivier, qui a su, parfois contre vents et marées, s'approprier et défendre tous les dossiers tout en étant toujours à l'écoute de la population et de ses collègues élus.

Alors, à toutes celles et ceux de la majorité actuelle qui sont autour de la table ce soir et qui continueront à siéger avec de nouveaux élus, je leur dis de continuer à écouter les habitants, à

développer la vie citoyenne, à porter des travaux utiles dans le respect de l'environnement, à s'appuyer sur le professionnalisme des agents communaux.

Je suis sûre qu'ils le feront sur le terrain et dans cette salle des actes, respectueux qu'ils seront du regard de Marianne, symbole des valeurs de la République, une République laïque et universaliste (au sens de l'héritage du siècle des Lumières).

## **Madame GAUCHER**

Madame La Maire, chère Corinne, chers collègues élus, Mesdames et Messieurs,

Alors que notre mandat touche à sa fin, je veux avant tout remercier chacune et chacun d'entre vous, pour le travail accompli, vous avec qui nous avons avancé : élus, agents, administrés, autres collectivités.

Il me tient à cœur ce soir, parce que ces dernières années m'ont beaucoup appris, j'ai beaucoup observé, écouté, réfléchi, cogité, autant que je puisse bien-sûr et en toute humilité. Il me tient donc à cœur de faire un point sur la mission obligatoire de l'élu local, celle pour laquelle il s'engage, et ce dans le but d'alerter sur les pensées et paroles malheureusement trop dédiabolisées et extrêmement dangereuses, qui me font très mal aux oreilles, pensées et paroles qui nous mèneraient, si elles étaient appliquées, à un avenir noir.

Servir une commune, c'est bien plus qu'exercer une fonction : c'est porter au quotidien la responsabilité obligatoire d'un engagement républicain fondé sur trois piliers indissociables : la neutralité, l'intérêt général et le respect des valeurs de la République. Penser, croire, s'exprimer, se déplacer et tout ça, sous l'autorité de la loi.

Être élu local, c'est garantir l'égalité de tous les citoyens sur notre territoire, quelles que soient leurs opinions, leurs origines ou leurs croyances. C'est défendre la laïcité non pas comme un principe abstrait, mais comme la condition même du vivre ensemble, dans le respect de l'ordre public.

Un élu républicain, c'est d'abord une femme ou un homme sûr de ses convictions, mais jamais enfermé dans sa seule certitude. Il avance avec détermination, sans arrogance, conscient que le mandat confié n'est pas un pouvoir personnel, mais une responsabilité partagée.

Être sûr de soi ne signifie pas avoir toujours raison, mais savoir écouter, douter parfois, et décider toujours dans l'intérêt général. Cette exigence d'humilité fait la différence entre l'autorité et l'autoritarisme, entre la conviction sincère et la posture.

Dans ce mandat, j'ai mesuré à quel point ces valeurs ne vont pas toujours de soi. Face aux discours de division, aux raccourcis idéologiques, à la tentation du rejet ou de l'exclusion, nous devons rester lucides et fermes.

On reconnaît souvent les dérives extrêmes qui remettent en cause la paix et le calme à des signes simples comme : le refus du débat contradictoire, la mise en cause des institutions républicaines, la dénonciation d'une partie de la population par sa stigmatisation qu'elle soit par le faciès ou de tout ordre, ou encore la confusion entre convictions personnelles et règles communes. Ces pratiques rappellent exactement les dérives qui ont sapé la démocratie dans les années 1930 et conduit aux horreurs de 1939 à 1945.

Ce sont autant d'attitudes qui fragilisent le pacte démocratique et affaiblissent la cohésion nationale.

Restons vigilants à ne pas réemprunter inconsciemment les chemins des heures les plus sombres de notre histoire.

À l'inverse, la conception de l'action publique telle qu'elle se doit d'être, repose sur le progressisme : le rôle d'un élu est d'ouvrir des perspectives, d'émanciper plutôt que d'imposer, de bâtir des politiques qui rapprochent les citoyens au lieu de les opposer.

La conception de l'action publique repose également sur l'universalisme républicain : cette idée si précieuse que l'égalité des droits n'est pas négociable, que chaque habitant de notre commune mérite la même attention, la même écoute, la même considération.

À Vierzon, nous avons incarné cette exigence dans nos décisions : qu'il s'agisse des politiques sociales, de la transition écologique, de l'accès à la culture ou des services du quotidien, nous avons fait le choix de la justice et du dialogue.

Je crois profondément en cet esprit républicain, lucide, ouvert et fidèle à ses principes qui est notre meilleure réponse aux crispations et aux tentations identitaires.

Être élu, c'est défendre la raison contre le repli et la peur. C'est l'unité.

Alors que va s'ouvrir une nouvelle page de la vie municipale, je veux simplement redire ma conviction : c'est dans le travail collectif, dans l'écoute et dans la fidélité aux valeurs universelles de la République que se trouve la force tranquille de notre commune, et la plus belle promesse de son avenir.

Et si, au terme de ce mandat, je ressens une fierté sincère, c'est celle d'avoir servi Vierzon et d'avoir partagé avec ses habitants cette belle idée que la République se vit pleinement lorsqu'elle se fait proche, humaine, sans haine et confiante dans l'avenir.

C'est mon combat, ma vision. Je les ferai perdurer.

Je vous remercie.

## **Monsieur DUMON**

Mes chers collègues, Madame La Maire,

Je voudrais d'abord dire que je suis très fier d'avoir servi avec humilité Vierzon dans la majorité, d'abord avec Fernand Micouraud, puis avec Nicolas Sansu, puis avec toi, Corinne ; mais aussi dans l'opposition pendant 18 ans. L'échec forge l'expérience, je tiens à le dire. Je pars avec la satisfaction d'avoir assumé mes mandats en respectant chacune et chacun dans cette ville, en étant à l'écoute de tous, sans renier mes convictions.

Alors, ce n'est pas à moi de juger l'action que j'ai menée, ou que nous avons menée ensemble, mais je voudrais tout de même faire un point sur ce qui a été réalisé au niveau économique. Ces dernières années, nous avons posé les bases indispensables au développement économique grâce à l'aménagement de nos zones d'activité, avec Nicolas Sansu, notamment, au parc technologique de Sologne, avec la création de bâtiments relais.

Avec l'accompagnement actif des entreprises dans leurs projets d'extension, quatorze entreprises se développent aujourd'hui sur notre territoire, s'agrandissent. Je vais les citer, car j'entends parfois dire qu'il ne se passe rien dans cette ville :

Jacobi Carbons, qui s'installe sur le parc technologique de Sologne avec 40 à 50 emplois. La Société Vierzonnaise de maroquinerie compte actuellement près de 130 emplois. Solarmtex, avec deux unités de production aujourd'hui à Vierzon.

Je parlerai aussi des entreprises et des communes qui nous accompagnent : Lisi Aerospace à Vignoux, Negro à Neuvy-sur-Barangeon, Combronde à Vierzon, avec la création d'une ou plusieurs voies ferrées complémentaires, ils viennent d'acheter les terrains et un bâtiment sera dédié à la maintenance pour accompagner la croissance de cette entreprise multimodale ; Voltix, une station pour les camions électriques ; AB Medica à Méry-sur-Cher ; OMCN France, qui vient de racheter des locaux industriels dans la zone des Forges et de s'y installer ; ou encore Connected Energy, qui va stocker de l'énergie, notamment renouvelable, à partir d'éoliennes ou de photovoltaïque. Et je pourrais en citer bien d'autres encore.

Je voudrais saluer aussi le travail formidable qui a été réalisé au B3. Avec le campus connecté, après la rénovation d'une partie du site de la Société Française, qui accueille aujourd'hui 13 start-up, dont la Société Biotech, qui envisage d'installer une unité de production sur notre territoire.

Je pense que là aussi, c'est un signal fort.

Je voudrais également souligner que la plateforme Virtuo devient une réalité : c'est un projet qui représente environ 300 emplois. Aujourd'hui, bien sûr, la commercialisation est relancée et j'espère qu'elle verra le jour très rapidement. Au niveau de l'emploi, ce sont des résultats concrets. Vierzon a retrouvé son niveau d'activité avec 9000 emplois salariés, sans compter les emplois publics.

C'est un niveau que nous n'avions pas atteint depuis très longtemps. L'industrie représente 18,3% des emplois à Vierzon, contre 12,4% en moyenne au plan national. Dans un contexte économique extrêmement difficile, la zone d'emplois de Vierzon a bien résisté ; elle a même progressé de 0,4% sur un an. Cela ne doit rien au hasard : c'est le fruit d'une stratégie coordonnée entre la Communauté de communes, la Ville de Vierzon et la SEMVIE.

Pour terminer, je voudrais citer l'installation, dans les neufs de la Société Française, de l'Institut de Formation en soins infirmiers (IFSI). Les travaux ont commencé avec l'aide de la Région, du Département, j'espère que l'État suivra demain, puisque nous attendons encore quelques subventions. Ce bâtiment permettra d'accueillir 300 étudiants. Voilà, ça, c'est la réalité. Ce sont les chiffres de l'URSSAF, des chiffres qui ne sont pas contestables.

Je vous remercie.

## **Madame Morève**

Madame la Maire, chère Corinne  
Chers collègues,  
Mesdames Messieurs,

Ce moment marque la fin d'une mandature, mais il ne marque pas la fin d'un engagement. Car l'écologie n'est pas un mandat, ce n'est pas une fonction, ce n'est pas un poste : c'est une responsabilité permanente envers les générations présentes et futures. Lorsque j'ai accepté la responsabilité de l'environnement, j'avais une conviction simple : la transition écologique devait être concrète, juste socialement, et partagée avec les citoyens. Aujourd'hui, je suis fière du chemin parcouru collectivement. Nous avons transformé des idées en actions, des intentions en projets : protection de la biodiversité, adaptation au changement climatique, mobilités douces, gestion des déchets et économie circulaire, végétalisation de l'espace public, sensibilisation dans les écoles.

Mais au-delà des projets, ce que je retiens surtout, ce sont les dynamiques humaines : les agents municipaux engagés, les associations mobilisées, les bénévoles, les citoyens volontaires, les élus qui ont su dépasser les clivages pour servir l'intérêt général.

Car l'écologie ne se fait jamais seule. Elle se construit dans le dialogue, dans l'écoute, parfois dans le désaccord, mais toujours dans la recherche de solutions. Nous avons parfois dû aller contre les habitudes, contre les réflexes, contre le confort du " on a toujours fait comme ça ". Et ce n'était pas toujours simple.

Mais c'est précisément cela, le courage politique : préparer demain, même quand cela demande des choix difficiles aujourd'hui. Cette mandature m'a appris une chose essentielle : la transition écologique est avant tout une transition humaine. Elle repose sur la pédagogie, la confiance, la justice sociale et la coopération.

Je veux remercier chaleureusement : Madame la Maire pour sa confiance, mes collègues élus pour leur travail collectif, les services municipaux pour leur professionnalisme, les partenaires institutionnels et associatifs et surtout les citoyens, sans qui rien n'est possible.

Si je devais résumer ces années en une phrase, ce serait celle-ci : nous avons semé, ensemble. Certaines graines ont déjà poussé, d'autres germeront demain et d'autres encore auront besoin de temps. Mais l'essentiel est là : la trajectoire est engagée.

L'environnement n'est pas un supplément d'âme, il est le socle des politiques publiques de demain.

Je terminerai par ces mots simples : merci pour la confiance. Merci pour l'engagement. Merci pour le travail collectif. Mais surtout, merci pour l'espoir que nous avons su construire ensemble. L'avenir se prépare aujourd'hui.

L'écologie restera toujours une promesse que nous devons tenir.

Je vous remercie.

## **Monsieur FOURNIÉ**

Madame La Maire, Chère Corinne,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Un Conseil municipal, quinze jours avant un renouvellement démocratique peut paraître singulier, voire surprenant. Mais il comporte plusieurs dossiers essentiels qui se retrouveront à l'ordre du jour les mois prochains et qui influenceront fortement sur les politiques publiques de la prochaine mandature. Les impulsions budgétaires proposées sont le reflet du mandat qui s'achève et ne seront pas votées par la même assemblée. Elles mettent juste en évidence les contraintes budgétaires imposées par le Gouvernement, qui limitent parfois notre action et orientent nos choix aussi. La baisse du Fonds vert dont Corinne a parlé, par exemple, ne permet pas, comme on pourrait le souhaiter, d'accélérer l'isolation thermique de nos bâtiments publics. Cela permet aussi de prioriser nos actions, nos interventions. Ces priorisations, nous avons 15 jours pour en parler, pour en discuter.

Le deuxième dossier concerne une nouvelle convention avec le Conseil départemental. Au-delà du fond, elle interroge sur le degré d'intervention future des collectivités territoriales partenaires, Région ou Département, que ce soit sur leur politique propre ou sur les aides aux communes ou intercommunalités.

Pour la Région, ce Conseil passe une évolution du service intégré JV Malin, qui concentre les services de mobilité des autorités organisatrices de mobilité régionaux. Notre intervention près des territoires aussi est fléchée et contractualisée sur 6 ans, mais aller au-delà me semble compromis, sachant que la Région Centre-Val de Loire vient de perdre, en deux exercices, plus de 100 millions d'euros de dotation de l'État.

Mais le dossier le plus important est la présentation de la démarche du PLUI-H.

Ce dossier porte l'avenir que nous voulons pour Vierzon, son pays, en termes de population, d'habitat, de zones agricoles et de zones humides. À l'aune du réchauffement climatique et de ces catastrophes naturelles impressionnantes, les crues de ces derniers jours prouvent que rien ne peut être comme avant.

Il faudra, par exemple, réhabiliter des logements anciens, vacants avant de construire sur des terres agricoles.

Ce matin, en sortant d'un Café célèbre du Bois-d'Yèvres, une discussion a rapidement tourné autour des inondations. Certains expliquant qu'il n'y aurait plus de crues, d'autres n'en mettraient pas leur main à couper. Je crois que les uns et les autres pouvaient avoir raison : non pas dans le sens d'un compromis, toujours souhaitable, mais dans celui d'une réflexion globale et d'actions concrètes pour éviter ces catastrophes.

Enfin, pour finir, mes chers collègues, j'avais pensé parler de l'Iran pour exprimer mon incompréhension devant les indignations à géométrie variable. J'avais pensé proposer le nom de Marc Bloch, qui entrera au Panthéon le 16 juin prochain, pour une future rue ou un futur bâtiment, mais non.

En ressortant ce matin du Bois d'Yèvre, je me suis dit : « Les Vierzonnaises et les Vierzonnais veulent que l'on parle d'eux. De leur quotidien, de leurs services publics, pour qu'ils vivent bien et qu'ils vivent mieux ». Nous sommes élus aussi, et surtout pour cela. Alors, moi aussi, pour les remerciements, avec Corinne lors du dernier Conseil d'administration du CCAS, nous avons porté la gratitude des élus à tous les membres du Conseil d'administration ainsi qu'à tous les agents du CCAS, en rappelant que cette instance, tout au long du mandat, a su construire des politiques en toute sérénité et à l'écoute de tous. Nous avons notamment pu agir pour nos aînés et engager des chantiers essentiels comme la lutte contre l'isolement des personnes âgées et le maintien à domicile.

Je vous remercie

## **Monsieur DESNOUES**

Alors, juste trois petits mots en ce dernier Conseil municipal de l'ère communiste. Au nom de notre groupe, je voulais simplement vous remercier pour les six ans que nous avons passés ensemble. Je sais que nous avons eu pas mal de débats.

Nous n'avions pas forcément les mêmes idées, les mêmes envies, ni la même politique. Au-delà de ça, peu importe, c'est terminé. Aujourd'hui, il n'y aura plus de polémiques. La vérité démocratique sortira des urnes dans quinze jours. On verra bien ce qu'il en sortira, malheureusement.

En ce qui nous concerne, nous n'avons pas de consigne de vote. Chacun fait ce qu'il veut et assumera ensuite.

Mais c'était juste pour vous dire merci à tous. Globalement, nous avons eu des débats et des désaccords, mais je vous remercie tout de même pour cette expérience de six ans. En dehors des conseils municipaux, nous avons toujours eu des discussions apaisées et ouvertes.

Merci à tous. Bonne chance à ceux qui se représentent. Pour ceux qui ne se représentent pas, ne vous inquiétez pas, Virtuo arrive, on aura du boulot.

## **La Maire**

J'ai bien aimé l'ensemble, avec cette petite note finale sur Virtuo. Effectivement, les procédures juridiques étant terminées, vous savez que l'association « Hangars et tout camion, c'est non » a été condamnée à deux fois 1 500 euros, donc la Ville de Vierzon a d'ailleurs fait le choix de ne pas leur demander. Cela faisait aussi partie du débat démocratique : tout le monde s'est exprimé et désormais, ce projet va poursuivre sa route.

Pour conclure ces propos, je tenais à vous remercier tous pour vos mots.

## **DEL26/01 – ASSEMBLÉES – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LA MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **La Maire**

Vu la délibération n°DEL23/63 en date du 22 juin 2023, portant délégation du Conseil municipal à la Maire pour prendre certaines décisions prévues à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

J'ai été amenée à prendre les décisions suivantes :

- DEC25/085 – Foncier – Terrains communaux situés à l'Abri cot – Passage Xavier de Maistre – Location temporaire à Monsieur et Madame PICHOFF,
- DEC25/086 – Mise à disposition de locaux communaux pour des Rencontres départementales,
- DEC25/087 – PROJET DE MOBILITÉ DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE AU TITRE DU PROGRAMME ERASMUS + pour l'école élémentaire Puits Berteau durant l'année scolaire 2025-2026,
- DEC25/088 – Estivales du Canal 2025 – Convention de partenariat entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et La Ville de Vierzon,
- DEC25/089 – Assurances – acceptation des indemnités perçues ou à percevoir,
- DEC25/090 – Service Voirie – Dissolution de la régie de recettes,
- DEC25/091 – Assurances – acceptation des indemnités perçues ou à percevoir,
- DEC25/092 – Convention de partenariat entre la Ville de Mehun-sur-Yèvre et la Ville de Vierzon pour la rencontre départementale de percussions,
- DEC26/001 – Foncier – Terrains communaux – Passage Xavier de Maistre – Location temporaire à Mesdames Marie-France BIDAULT et Alina LYKO,
- DEC26/002 – Mise à disposition de locaux communaux pour des Rencontres départementales,
- DEC26/003 – Réalisation de l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 1 000 000 € auprès de la Banque Postale pour financer des besoins de trésorerie du budget principal de la Ville,
- DEC26/004 – Direction générale – Décision d'attribution d'une aide à la transmission et à la création de commerce de proximité « Caz à pizz »,

- DEC26/005 – Culture - Mise à disposition de locaux communaux situés 31 avenue Henri Brisson au profit de l'Association « Baldebo »,
- DEC26/006 – Espaces Verts – Renouvellement adhésion 2026 au Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF),
- DEC26/007 – Finances – Budget principal de la Ville – Autorisations spéciales et fongibilité des crédits,
- DEC26/008 – Culture et Patrimoine – Dissolution de la régie de recettes et de deux sous-régies de recettes,
- DEC26/009 – Musée de Vierzon – Création d'une régie de recettes,
- DEC26/010 – Convention d'occupation temporaire de La Décale par l'association Coire Ernmae,
- DEC26/011 – Mise à disposition de locaux communaux pour des Rencontres départementales,
- DEC26/012 – Espaces Verts – Renouvellement de l'adhésion 2026 avec l'Association Régionale pour le Fleurissement et l'Embellissement des Communes (ARF) du Centre-Val de Loire pour l'année 2026,
- DEC26/013 – Foncier – Convention d'occupation pour une passerelle Lora – Parcelle BM189 – Rue Eugène Pottier,
- DEC26/014 – Foncier – Convention d'occupation pour une passerelle Lora – Parcelle EN 1 – Route de Bellon,
- DEC26/015 – Foncier – Convention d'occupation pour une passerelle Lora – Parcelle AD 141 – Avenue Édouard Vaillant,
- DEC26/016 – Foncier – Convention d'occupation pour une passerelle Lora – Parcelle CY 409 – Rue Henri Barbusse,
- DEC26/017 Musée de Vierzon – Création d'une régie de recettes,
- DEC26/018 Foncier – Terrain communal situé rue Marat à Vierzon – Location temporaire d'une partie de la parcelle CT364 à la Régie de territoire, C2S Services/Ecopôle Alimentaire de la Chaponnière.

## **DEL26/02 – ASSEMBLÉES – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 11 DÉCEMBRE 2025**

### **La Maire**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-15,

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 11 décembre 2025,

Considérant la transmission du procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 11 décembre 2025,

Il convient que les membres du Conseil municipal approuvent le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 11 décembre 2025.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le procès-verbal du Conseil municipal en date du 11 décembre 2025.

Y a-t-il des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

### **ADOPTÉ PAR :**

28 voix Pour : Haydar AAD, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jil GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Nicolas SANSU, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Frédéric BERNARD, Cécile CHANGEUX, Laurent DESNOUES, Mary-Claude GRISON, Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX.

6 voix Pour par mandat : Mélanie CHAUVET (donne pouvoir à Mme ROUX), Zakaria MOUAMIR (donne pouvoir à M.FOURNIÉ), Monique RENARD,(donne pouvoir à M.DUPIN), Yann GODARD (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), Pascal LATESSA (donne pouvoir à Mme DADSI), Aurélien PERRINET (donne pouvoir à M.DESNOUES).

1 absent : Ahmet KALKIN.

## **DEL26/03 – FINANCES – BUDGETS VILLE ET SERVICES ANNEXES DU THÉÂTRE MAC NAB, DE LA FOIRE ET SALONS - RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2026**

### **La Maire**

Vu l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, modifié par l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 qui prévoit l'organisation d'un débat d'orientations budgétaires au Conseil municipal dans toutes les communes de plus de 3 500 habitants dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif annuel. Ce débat s'appuie sur un rapport présentant les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs du personnel,

Le rapport qui est également transmis au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre, donne désormais lieu à un débat acté par une délibération spécifique qui fait l'objet d'un vote. Le formalisme relatif au contenu du rapport est précisé par le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016.

### **1- Le contexte général**

L'élaboration chaotique de la loi de finances 2026 au Parlement débouche, comme il fallait s'y attendre, sur un budget sans cohérence ni visibilité pour les collectivités locales.

Celles-ci sont appelées à continuer de contribuer au « redressement des comptes publics », ce qu'elles font depuis plus de 15 ans, via des prélèvements forcés ou des privations de recettes, sans que pour autant aucun redressement des comptes publics ne soit constaté : au contraire, les comptes publics n'ont cessé de se dégrader et le budget de l'État 2026 prévoit lui-même un déficit supérieur de 12 Mds€ à celui de l'année dernière.

En prévoyant un effort des collectivités locales à hauteur de 4 milliards d'euros, le budget de l'État est « ravageur pour les collectivités et les concitoyens » selon André Laignel, Président du Comité des finances locales qui estime l'effort des collectivités à au moins 8 milliards d'euros.

Le budget sur lequel le gouvernement a engagé sa responsabilité se traduit donc par des ressources moindres pour les collectivités locales ;

- Le fonds vert, dont le montant est réduit de 300 millions d'euros, est pourtant indispensable pour les collectivités afin qu'elles puissent réaliser leurs projets en faveur de la transition écologique. Ce fonds vert a été divisé par 3 en deux ans passant de 2,5 milliards d'euros (budget 2024) à désormais 850 millions pour 2026.
- La suppression du FIT (Fonds d'investissement pour les territoires) a également été actée. Les particularités des dotations d'investissement (DETR, DSIL et DPV) sont ainsi maintenues. En matière de fiscalité locale, la baisse de la CVAE, que les gouvernements successifs réalisent depuis 3 ans, a été retirée.
- La DGF est inchangée dans le budget pour 2026, montant qui traduit ainsi une baisse de la DGF par rapport à sa dynamique habituelle et surtout en baisse pour plus de 40% des communes car la péréquation horizontale (DSR et DSU) est prise dans l'enveloppe globale.

Les restrictions budgétaires touchant certains budgets ou principaux opérateurs et services de l'État qui accompagnent financièrement les collectivités contribueront à l'affaiblissement de leur action : baisse du fonds postal pour 125 M€, ainsi que sur les budgets de l'AFITF, de l'ANAH, de l'OFB, des agences de l'eau, de l'agence national du sport...

La poursuite, pour la troisième année consécutive, de l'augmentation insensée des cotisations CNRACL pèse fortement dans le budget de la ville. Par rapport à leurs cotisations de 2023, ce sont plus de 2,5 Mds€ qui sont mis à la charge des collectivités, alors même que la CNRACL continue de contribuer à la compensation du déséquilibre d'autres caisses.

Pour la ville de Vierzon, ces orientations budgétaires nationales constituent un cadre déterminant. Elles influencent directement les ressources disponibles (dotations de l'État, part de TVA, prélèvements spécifiques) et les contraintes financières auxquelles notre collectivité doit répondre pour assurer les services publics locaux, maintenir l'investissement et garantir la qualité des politiques publiques au bénéfice des habitants.

Dans ce contexte, le rapport d'orientation budgétaire qui vous est présenté ce soir définit des priorités budgétaires claires. Vierzon a fait le choix de ne pas subir ce contexte national difficile. Consciente des attentes de la population et des enjeux de développement du territoire, la ville entend poursuivre une stratégie budgétaire offensive, fondée sur l'action, l'investissement et la préservation du service public local. L'objectif est clair : maintenir une capacité d'intervention forte de la collectivité, soutenir l'attractivité du territoire et répondre aux besoins quotidiens des habitants, sans renoncer à une gestion rigoureuse et responsable des finances communales.

Dans ce cadre, le budget 2026 privilégiera des choix assumés en faveur de l'investissement public, levier essentiel du dynamisme économique local, de la transition écologique et de la cohésion sociale. La Ville s'attachera également à protéger les politiques publiques de proximité, tout en poursuivant les efforts de maîtrise des charges de fonctionnement et d'optimisation des ressources. Cette démarche volontariste repose sur une gestion prudente de l'endettement, une recherche active de financements externes et une priorisation claire des projets structurants.

## **2- Budget Ville 2026**

### **2-1 Les dépenses d'investissement**

Les dépenses d'équipement du budget principal pour 2026 resteront dans les mêmes strates que les budgets précédents auxquels se rajouteront les restes à réaliser, dont le montant est variable suivant les années. Le recours maximal à l'emprunt est fixé à 1,5 M€. Les financements des partenaires sont mobilisables au travers de contrats pluri-annuels mais aussi de démarches constantes et répétées notamment avec l'État, la DSIL, le fonds vert et au travers de ses diverses composantes et tous les partenaires institutionnels, tels que la Région, le Département mais aussi la Caisse d'allocations familiales notamment.

### **2-1-1 Les dépenses d'investissement liées au programme de renouvellement urbain et opération Cœur de Ville**

Un avenant de ce programme de renouvellement a permis de faire valider les aménagements publics du Clos du Roy concomitant aux équipements publics et à la rénovation des logements sociaux.

Les aménagements publics du Clos du Roy se poursuivent en 2026, financés pour partie par l'ANRU.

En 2026, le programme Action Cœur de Ville se poursuit au travers d'un avenant sur les aménagements du quartier gare. Une autorisation de programme a été ouverte concernant les aménagements autour de la gare pour en faire un pôle d'échange multimodal ; du fonds vert, FNADT et le Conseil Régional ont été sollicités pour le financement.

Avec 1,7 M de voyageurs par an, la gare de Vierzon est une destination importante, au cœur d'un maillon ferroviaire développé.

Les travaux liés au réaménagement du secteur de la gare ont débuté par l'ouverture et la réhabilitation du parking de la Maison des Cultures Professionnelles, Dans la deuxième partie de travaux, c'est la requalification du parvis avec ce nouvel aménagement paysager, qui va permettre de créer un espace de pause confortable pour les voyageurs. Ainsi, le projet global permet en premier lieu de repenser l'espace du piéton, du cycle et des transports en commun sur le parvis et ses abords. La réorganisation envisage également de nouveaux usages pour offrir un espace de passage et de pause qualitatif et attractif.

Une nouvelle convention OPAH-RU sur le territoire de la Ville de Vierzon a été signée pour la période 2025-2030 avec l'État, l'ANAH, l'Action Logement Services, le Département et la Région Centre Val de Loire. Elle fait suite à une précédente OPAH-RU qui s'est déroulée du 24 août 2018 au 31 décembre 2024.

### **2-1-2 Les opérations menées dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments publics, les équipements sportifs, l'agenda d'accessibilité et les autres investissements**

#### **a) La rénovation thermique des écoles**

C'est un plan d'ensemble de rénovation thermique des bâtiments scolaires que la ville a engagé et poursuit. Nombre de réalisations de qualité ont déjà eu lieu, pour le bien-être des utilisateurs et la réduction du volume de consommations d'énergie. Nous pouvons citer Fay B, l'école de Bourgneuf, la restructuration et extension de l'école du Tunnel Château, celle des écoles Zay Haut, Zay Bas et Bodin et l'école maternelle du Colombier. Le programme se poursuit avec l'école élémentaire du Colombier dont les travaux sont fixés à 2,4 millions d'euros. La ville s'appuie pour cela sur les partenariats financiers noués avec L'État, le Département du Cher et la Région Centre Val de Loire et l'Europe.

#### **b) La transition énergétique**

Face à l'urgence climatique et à la hausse durable des coûts de l'énergie, la Ville de Vierzon réaffirme sa volonté d'engager une transition énergétique concrète et responsable. L'action municipale s'attachera en priorité à réduire l'empreinte environnementale du patrimoine et des services communaux. Les efforts porteront notamment sur la poursuite de la rénovation énergétique des bâtiments publics, l'optimisation des consommations d'eau et d'énergie, ainsi que le développement progressif d'énergies renouvelables, notamment de panneaux solaires installés sur les bâtiments de la ville.

Cette transition s'exprimera également dans les politiques de mobilité et d'aménagement urbain. La Ville poursuivra ses actions en faveur des mobilités, grâce notamment à l'obtention du label territoire vélo, de la végétalisation des espaces publics et de la préservation de la biodiversité. Une attention particulière sera portée à l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique, notamment à travers la gestion durable des espaces verts.

Ces orientations traduisent un choix politique assumé : agir dès aujourd'hui pour maîtriser les dépenses de fonctionnement, réduire l'empreinte environnementale de la collectivité et protéger le pouvoir d'achat des Vierzonnais.

### **c) Les équipements sportifs**

Initiée en 2022, la réhabilitation du gymnase Camus s'est achevée en 2023 pour un montant de 1,3 million d'euros. Cette réalisation est également le fruit de partenariats multiples et qui se renouvelle avec l'État au travers de la DSIL et du fonds vert mais aussi le département du Cher pour cet équipement dédié également aux collégiens.

En 2024, la réhabilitation du gymnase Fernand Léger a débuté et se poursuit sur 2026. D'un montant total de 1,4 millions d'euros, les partenaires financiers associés au projet sont l'État, le Département, le fonds vert et la Communauté de Communes. Il est à noter que le Département n'a pas pu nous verser la Subvention pourtant notifiée en 2025 ; un avenant au contrat de territoire prolonge celui-ci jusqu'en 2028.

### **d) L'Agenda d'Accessibilité Programmé (AD'AP)**

Un diagnostic a été réalisé sur 79 bâtiments municipaux. Il indique que leur mise en accessibilité nécessiterait globalement 1,7 million d'euros de travaux pouvant s'échelonner sur au moins 9 ans. Les premiers travaux qui ont été lancés en 2018, se poursuivront pour une nouvelle tranche de travaux subventionnés pour partie par l'État.

### **e) La voirie**

La Ville de Vierzon maintient un effort significatif en faveur de l'entretien et de l'amélioration de sa voirie, avec une enveloppe dédiée fixée à 1 million d'euros à laquelle il convient d'ajouter 250 000 € de fonds de concours de la communauté de communes. Ces crédits permettront de poursuivre une politique ciblée de réhabilitation des chaussées, des trottoirs et des accotements, en priorisant les axes les plus dégradés ainsi que les secteurs à forte fréquentation. Les interventions viseront également à améliorer la sécurité des usagers, notamment par la reprise de marquages au sol et la mise en conformité des aménagements. Cette programmation s'inscrit dans une gestion patrimoniale rigoureuse du réseau viaire communal, essentielle au maintien de la qualité du cadre de vie et à l'attractivité du territoire.

### **f) Autres investissements**

Les investissements d'entretien des bâtiments communaux constituent également une priorité renouvelée pour la ville et se poursuivent avec le soutien de la Communauté de Communes « Vierzon Sologne Berry » au travers d'un fonds de concours.

Par ailleurs, un budget participatif à construire avec les Vierzonnais sera à nouveau intégré à hauteur de 50 000 €.

## **2-2 Les recettes d'investissement**

### **a) Les subventions**

La dotation de soutien à l'investissement local de l'État (DSIL) sera à nouveau sollicitée. Parmi, les opérations accompagnées, depuis la création de ce fonds, on peut citer l'aménagement de la place Jacques Brel, la réhabilitation de l'ancienne poste, la rénovation thermique des écoles Bourgneuf, Zay Haut, Zay Bas et Bodin, le gymnase Albert Camus, la transformation de l'école du Tunnel Château, la restructuration de la médiathèque, les travaux d'accessibilité dans les bâtiments publics, l'aménagement d'un tiers lieu en centre-ville, la rénovation du pont Molière, les équipements numériques dans les écoles, la rénovation thermique de la maternelle du Colombier, du stade Brouhot.

En 2026, la DSIL sera notamment demandée pour la rénovation thermique de l'école élémentaire du Colombier, les travaux d'accessibilité dans les bâtiments publics, la rénovation du gymnase Fernand Léger.

L'État soutient également les projets de notre territoire à travers l'ANRU pour l'aménagement des espaces publics du Clos du Roy, mais aussi le fonds vert avec le projet Action Cœur de Ville 2 « place de la Gare », la rénovation thermique de l'école élémentaire du Colombier, la réhabilitation du gymnase Fernand Léger.

Un nouveau contrat de territoire avec le Conseil Départemental du cher a été signé ; il couvre les années 2023 à 2026 pour un montant de 1,6 million d'euros ; il financera pour partie, la réhabilitation du gymnase Fernand Léger et les rénovations thermiques de l'école élémentaire Colombier. Le Département reste redevable de 654 400 € pour trois opérations (relais petite enfance, école élémentaire du Colombier et gymnase Fernand Léger).

Le Contrat Régional de Solidarité Territoriale soutient, pour la part régionale, le projet Action cœur de ville qui fait partie intégrante des thématiques prioritaires pour les travaux du parvis de la gare, et la rénovation thermique de l'école élémentaire du Colombier.

Considérant que le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée à percevoir en 2026, en proportion des dépenses d'investissement de 2025 devrait avoisiner 1 100 000 € malgré la baisse du taux ; les dépenses d'investissements ont été maintenues à un bon niveau en 2025,

### **b) Le recours à l'emprunt**

La Ville a souscrit 1 500 000 € d'emprunts pour ses investissements de l'année 2025.

Le volume de prêt pour l'année 2026 devrait nécessiter le montant de 1 500 000 €. Le remboursement du capital devrait se situer à 2 187 000 euros.

Au 31 décembre 2025, la part de la Banque des territoires représente 55 % de l'encours. Cet établissement accompagne la ville dans ses financements d'infrastructures des quartiers

prioritaires à des taux bas et sur de très longues durées. Un réaménagement de la dette globale a été signé en 2024 pour une mise en place en 2025.

La part de la Caisse d'épargne s'élève à 13 %, la Société générale à 8 %, le Crédit Agricole à 6 %, celle de la Banque Postale et de la SFIL à 7 %.

Le risque de taux est équilibré avec 31 % de dette à taux fixe, 49 % en variable indexé sur le livret A, 21 % en variable.

Cette exposition permet de bénéficier d'un taux d'intérêt moyen de 2,89 % et une charge de la dette faible même si elle est en augmentation en liaison avec le marché et l'augmentation des taux. La durée de vie résiduelle est de 15,3 ans.

L'encours de la dette par habitant sera de 1 268 euros au 18 novembre 2025. Pour les données de comparaison de la strate, ce sont celles de 2024, soit 1 182 € à Vierzon et 986 € pour la moyenne de la strate. L'annuité de la dette à Vierzon en 2024 est de 126 euros par habitant et 129 euros pour la moyenne de la strate. (source : comptes individuels des collectivités 2024 – impôts.gouv.fr).

### **c) Les cessions**

En 2025, les cessions du site des établissements Merlin pour 180 000 €, la Maison forestière pour 22 000 € et la maison du Stade Labras à 23 000 € ont été finalisées.

En 2026, il sera envisagé de céder les biens dont la collectivité n'aura plus l'usage pour le fonctionnement du service public local ou qu'elle détient dans son patrimoine privé. Ces cessions sont estimées à 0,2 million.

### **d) Les amendes des polices et la taxe d'aménagement**

En 2024 et 2025, elles ont représenté respectivement 188 223 € et 170 040 €. Cette ressource diminue chaque année.

En 2026, la Ville prévoit une stabilité.

### **e) L'autofinancement**

Pendant plusieurs années successives, la ville a amélioré très significativement sa capacité d'autofinancement.

Cette amélioration résulte de la maîtrise constante et rigoureuse des dépenses de fonctionnement avec une réalisation des recettes de fonctionnement en corrélation au plus juste des prévisions. Malgré une hausse importante des dépenses de fonctionnement contraintes (énergies, carburants, alimentation ...), la vigilance reste plus que jamais d'actualité.

## **2-3 les recettes de fonctionnement**

### **a) La fiscalité**

Le budget 2026 sera élaboré avec une évolution des bases de 0,8 % selon l'évolution de l'inflation.

Le projet de budget 2026 sera présenté avec un maintien des taux de fiscalité.

Par ailleurs, dans la perspective budgétaire 2026, la Ville projette la reconduction des allocations compensatrices.

### **b) L'attribution de compensation**

En 2026, comme depuis 2019, l'attribution de compensation est prévue pour un montant de 7 130 774 €.

Les dernières modifications de compétences sont intervenues en 2025 avec le transfert de la compétence Eau. Ainsi les différents transferts modifient à la baisse le montant de l'attribution de compensation revenant à chaque commune, en fonction de la fiscalité professionnelle perçue par l'établissement de coopération intercommunale, en lieu et place de la commune d'origine.

### **c) Les dotations de l'État**

En refusant d'indexer la Dotation Globale de Fonctionnement sur l'inflation et en limitant la progression de ses concours financiers, soit un niveau très en-deçà de l'inflation, l'État diminue de fait son soutien financier aux collectivités tout en lui enlevant peu à peu toute autonomie fiscale.

La DGF sera inscrite pour 3 868 379 € dans l'attente de la répartition précise pour 2026.

Il en va de même pour la dotation de solidarité urbaine qui sera légèrement réévaluée à 1 861 047 €.

En 2025, l'ensemble intercommunal, composé des communes membres et la communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, est contributeur et bénéficiaire au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Cette architecture est reconduite pour la préparation budgétaire prochaine avec une baisse de niveau de ressources nettes soit 285 796 € contre 312 620 € en 2025.

### **d) Autres recettes**

Les prévisions pour les autres principales recettes de fonctionnement sont constituées par le versement mobilité, la taxe électricité et les droits de mutations évalués aux plus près des réalisations au cours de l'année écoulée.

Les produits des services contribuent à environ 2,17 millions d'euros des recettes de fonctionnement, et les divers remboursements de frais (techniques, administratifs et de personnel) à 1,06 million d'euros, dus pour l'essentiel par la communauté de communes.

## **2-4 les dépenses de fonctionnement**

La tendance générale depuis plusieurs années, est un budget de fonctionnement en grande stabilité, voire en baisse et cela en lien direct avec les ressources contraintes. Les dépenses à caractère général ont augmenté par une inflation à hauteur de 0,9 %. L'État a refusé d'indexer les dotations sur le montant de l'inflation. Les efforts produits par la collectivité permettent à ce jour de maintenir l'ensemble des services locaux.

Les dépenses d'énergie 2023 s'élèvent à 2 120 000 €, en 2024 à 1 485 000 € et en 2025 fléchées à 2 045 000 € ; elles sont estimées pour 2026 à 2 165 000 €.

Les dépenses d'énergie liées à l'éclairage publics se sont élevées à 278 000 € pour 2024 et à 299 000 € en 2025, sachant que des décisions ont été prises pour réduire ces dépenses comme l'extinction de l'éclairage public depuis juin 2022, elles sont prévues à hauteur de 270 000 € pour 2026.

Autre poste qui a augmenté compte tenu de l'inflation depuis 2023 c'est le budget alimentation, à savoir 697 000 € pour 2023, 858 000 € pour 2024 et 854 000 € pour 2025 ; elles sont estimées pour 2026 à 850 000 €.

Pour les ressources humaines, ce budget est le premier poste du budget de fonctionnement avec une dépense estimée à 23 562 140 €. Il prend en compte l'augmentation de trois points de cotisations employeurs CNRACL pour la deuxième année consécutive, ce qui représente un coût pour la commune de 600 000 € (2025 et 2026) à terme ce sera plus de 1,2 million d'euros.

Les départs en retraite ne sont pas remplacés. Les organisations évoluent et sont revues de manière à conserver les effectifs nécessaires sur les activités en lien avec l'enfant mais également les interventions notamment de prévention et propreté urbaine.

Par ailleurs la ville de Vierzon a toujours porté une vigilance particulière à réduire, autant que possible l'emploi précaire, en intégrant et titularisant des agents, afin de permettre un déroulement de carrière.

Afin d'améliorer la qualité du cadre de vie et le bien-être quotidien des vierzonnais, la lutte contre les dépôts sauvages constitue une priorité affirmée, mobilisant des moyens humains et matériels renforcés pour préserver l'environnement urbain, garantir la salubrité publique et faire respecter les règles communes. En lien avec la communauté de communes et Valodev, la ville fait le choix de maintenir ces efforts de fonctionnement, convaincue qu'une ville entretenue, respectée et agréable à vivre est un facteur essentiel de cohésion sociale et de dynamisme territorial.

La subvention d'équilibre pour le CCAS est maintenue à 1 750 000 €. Il est important d'avoir en tête que le CCAS, comme tous ceux du territoire français, est de plus en plus sollicité pour des aides. Étudiants, retraités, travailleurs pauvres sont en situation de précarité.

L'aide à la scolarité mise en place en 2019 pour les élèves de la maternelle au lycée sera reconduite sur les mêmes bases, 30 euros pour les élèves du 1<sup>er</sup> degré et 50 euros pour les élèves du second degré.

Les mesures de soutien aux commerces locaux seront poursuivies via les aides aux loyers.

La Délégation de Service Public transports est estimée à 2 062 080 € contre 2 096 000 € en 2025 et 2 190 000 € en 2024. Rappelons que depuis le 1er septembre 2025, les transports scolaires sont devenus gratuits pour tous les élèves domiciliés à Vierzon. L'objectif est de soulager le budget des familles, d'encourager l'usage des transports en commun, de réduire la dépendance à la voiture et d'agir pour l'environnement. Une mesure socialement juste, écologiquement responsable et politiquement forte, qui marque un engagement clair pour l'égalité, le pouvoir d'achat et la transition écologique.

La Ville de Vierzon fait le choix assumé de maintenir son soutien au tissu associatif local à hauteur de 750 000 €, reconnaissant le rôle essentiel des associations dans l'animation du territoire, le lien social et l'accès de tous à la culture, au sport et à la solidarité.

Les cotisations d'assurance subissent des fortes augmentations avec des garanties moindre, à savoir 380 364,74 € en 2024 et 497 248,79 € en 2025. La ville maintient son estimation 2026 à hauteur de 2025 soit 497 000 €.

La part des dépenses contraintes reste très conséquente et en forte hausse. Ces facteurs exogènes risquent à nouveau de mettre à mal l'architecture d'un budget où la volonté est de préserver un véritable service public de proximité.

### **3 – Budget annexe du Théâtre Mac-Nab**

Le Théâtre Mac-Nab a une notoriété bien assise dans la région et au-delà avec une scène qui participe à la promotion de talents régionaux et nationaux d'horizons artistiques variés comme le théâtre, la danse, l'humour ou le chant. Le Mac-Nab soutient également les talents de notre territoire qu'il accueille en résidence. La saison du théâtre regroupe les spectacles in situ, les Estivales du canal et le soutien pour la 5ème année au Festival du film de demain.

La subvention d'équilibre similaire est projetée en reconduction soit 435 100 €.

Aucun emprunt n'est envisagé sur ce budget annexe pour 2026. Le remboursement du capital de la dette est de 23 000 €.

### **4 – Budget annexe Foire et Salons**

La Foire-exposition est un événement régional d'importance et une opportunité pour les commerçants de promouvoir leur savoir-faire auprès du public Vierzonnais et des alentours.

La subvention d'équilibre similaire est projetée en reconduction soit 50 511 €.

Le volume des dépenses réelles de fonctionnement sera stable par rapport aux années précédentes.

Le remboursement du capital de la dette est de 2 257,52 €, financé par les amortissements. Aucun emprunt n'est envisagé sur ce budget annexe pour 2026.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de débattre sur le rapport sur les orientations budgétaires 2026 du budget principal de la Ville et des budgets annexes du Théâtre Mac-Nab, de la Foire et Salons,
- de procéder à un vote.

Y a-t-il des questions ?

### **Monsieur DESNOUES**

Connaît-on l'évolution des recettes issues de la taxe sur les logements vacants ?

### **La Maire**

Les recettes liées à la taxe sur les logements vacants représentent entre 400 000 et 500 000 euros.

Je vous propose de passer au vote.

### **ADOPTÉ PAR :**

27 voix Pour : Haydar AAD, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jil GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MOREVE, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES,

*Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Nicolas SANSU, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Frédéric BERNARD, Cécile CHANGEUX, Laurent DESNOUES, Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX.*

6 voix Pour par mandat : Mélanie CHAUVET (donne pouvoir à Mme ROUX), Zakaria MOUAMIR (donne pouvoir à M.FOURNIÉ), Monique RENARD,(donne pouvoir à M.DUPIN), Yann GODARD (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), Pascal LATESSA (donne pouvoir à Mme DADSI), Aurélien PERRINET (donne pouvoir à M.DESNOUES).

1 abstention : Mary-Claude GRISON.

1 absent : Ahmet KALKIN.

## **DEL26/04 – DIRECTION GÉNÉRALE – AUTORISATION DE SIGNATURE – AVENANT N°2 AU CONTRAT DE VILLE CENTRE 2022-2026 AVEC LE DÉPARTEMENT DU CHER**

### **La Maire**

Le 13 juin 2023 a été signé un contrat de ville centre pour la période 2022-2026 avec le Département du Cher.

Le Département, confronté à des difficultés financières a décidé le report des versements des aides aux communes sur les exercices 2026 à 2028.

Le Département du Cher reste redevable envers la ville de Vierzon des financements suivants :

	<b>Montant subvention</b>	<b>Acompte déjà perçu</b>	<b>Reste à percevoir</b>
Gymnase Fernand Léger	500 000 €	150 000 €	350 000 €
École élémentaire du Colombier	429 000 €	180 600 €	248 400 €
Relais Petite Enfance	80 000 €	24 000 €	56 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 009 000 €</b>	<b>354 600 €</b>	<b>654 400 €</b>

Le Département a souhaité prolonger le contrat jusqu'en 2028 par un avenant 2.

La délibération du Conseil municipal du 11 décembre 2025 (DEL25/176) qui a refusé à l'unanimité la signature de cet avenant.

Le courrier du Département en date du 27 janvier 2026, par lequel le Département s'engage à verser le reste dû au 31 décembre 2028.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances – Politique contractuelle et Personnel en date du 16 février 2026,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser la Maire à signer l'avenant n°2 au contrat de territoire afin de ne pas pénaliser les communes qui n'ont pas encore obtenu les subventions inscrites dans ledit contrat.

**Monsieur MICHOUX**

Le Département est une collectivité qui a choisi d'ajuster son budget sur l'aide aux collectivités partenaires. Cet engagement s'est ainsi élevé à 1 million d'euros sur l'ensemble du département l'année dernière, contre 8 millions lors des années précédentes.

Cette année 5 millions ont été réinjectés, ce qui porte le total à 6 millions sur les deux exercices, contre 16 millions attendus. Ce manque à gagner ne concerne pas spécifiquement Vierzon, mais l'ensemble du territoire départemental. C'est une situation qui impose une vigilance constante, mais comme l'a précisé Madame la Maire, nous allons signer.

Une partie doit néanmoins permettre la rénovation du gymnase Fernand Léger mais la fin des travaux annoncés pour 2027 ne pourra pas être tenue.

## **La Maire**

Y a-t-il des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

### **ADOPTÉ PAR :**

*28 voix Pour : Haydar AAD, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Nicolas SANSU, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Frédéric BERNARD, Cécile CHANGEUX, Laurent DESNOUES, Mary-Claude GRISON, Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX.*

*6 voix Pour par mandat : Mélanie CHAUVET (donne pouvoir à Mme ROUX), Zakaria MOUAMIR (donne pouvoir à M.FOURNIÉ), Monique RENARD, (donne pouvoir à M.DUPIN), Yann GODARD (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), Pascal LATESSA (donne pouvoir à Mme DADSI), Aurélien PERRINET (donne pouvoir à M.DESNOUES).*

*1 absent : Ahmet KALKIN.*

## **DEL26/05 – SERVICES PUBLICS – REPAS FOURNIS PAR LA VILLE – CONVENTION DE PRESTATIONS PASSÉE ENTRE LA VILLE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

### **Rapporteur : Jill GAUCHER**

Le service de restauration municipale est assuré en régie directe depuis le 4 juillet 2009.

Une précédente convention passée entre la Ville et le CCAS par délibération n°DEL25/16 du Conseil municipal en date du 12 février 2025 a permis de fixer jusqu'au 31 décembre 2025 les conditions d'organisation et de gestion de cette activité municipale.

Pour l'année 2026, il est convenu de reconduire cet accord afin de permettre la continuité de ces prestations fournies au CCAS au bénéfice de ses différentes structures : l'E.H.P.A.D Ambroise Croizat, l'accueil de jour Alzheimer, le service de portage de repas à domicile et le service animation.

Le prix des repas proposé par nature de prestations tient compte du montant des denrées alimentaires nécessaires à la réalisation de chacune d'elles et du coût moyen par repas de la restauration municipale, à savoir :

- 4,83 € TTC par repas en ce qui concerne le portage à domicile,
- 3,92 € TTC par repas en ce qui concerne l'E.H.P.A.D Ambroise Croizat, l'accueil de jour Alzheimer et les agents de l'E.H.P.A.D. Ambroise Croizat,
- sur devis pour les repas améliorés ou prestations exceptionnelles demandés par l'E.H.P.A.D Ambroise Croizat, le service de portage à domicile,
- sur devis, pour les repas "exceptionnels" servis dans le cadre des animations du CCAS.

La présente convention est conclue pour une durée de douze mois à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026 soit jusqu'au 31 décembre 2026.

La Ville adressera au CCAS les factures mensuelles correspondant aux prestations fournies.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de maintenir les tarifs comme suit :

- 4,83 € TTC par repas en ce qui concerne le portage à domicile,
- 3,92 € TTC par repas en ce qui concerne l'E.H.P.A.D Ambroise Croizat, l'accueil de jour Alzheimer et les agents de l'E.H.P.A.D. Ambroise Croizat.

Étant précisé que pour les repas améliorés et exceptionnels, le prix sera fixé par devis :

- d'approuver la convention de prestations à intervenir entre la Ville et le CCAS pour en préciser les conditions d'organisation et de gestion (ci-jointe),
- d'autoriser la maire à signer ladite convention et tout acte y afférent,
- d'imputer la recette sur le budget de la ville compte utilisateur RESTAU SELF.

## **La Maire**

Y a-t-il des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

## **ADOPTÉ PAR :**

28 voix Pour : Haydar AAD, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jil GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamilia KAOUES, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MOREVE, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Nicolas SANSU, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Frédéric BERNARD, Cécile CHANGEUX, Laurent DESNOUES, Mary-Claude GRISON, Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX.

6 voix Pour par mandat : Mélanie CHAUVET (donne pouvoir à Mme ROUX), Zakaria MOUAMIR (donne pouvoir à M.FOURNIÉ), Monique RENARD, (donne pouvoir à M.DUPIN), Yann GODARD (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), Pascal LATESSA (donne pouvoir à Mme DADSI), Aurélien PERRINET (donne pouvoir à M.DESNOUES).

1 absent : Ahmet KALKIN.

**DEL26/06 – TRANSPORTS – AVENANT N°1 À LA CONVENTION CADRE POUR LA MISE EN ŒUVRE ET L'EXPLOITATION DE L'INTERMODALITÉ DES SYSTÈMES BILLETQUES DES TRANSPORTS PUBLICS**

## **Rapporteur : Jill GAUCHER**

Par délibération du 21 octobre 2021, le Conseil municipal autorisait le Maire à signer la nouvelle convention avec la Région Centre-Val de Loire et différents partenaires pour l'organisation et la gouvernance de la plateforme JV Malin, son fonctionnement et les flux financiers induits.

La Commune n'est cependant pas adhérente à la convention d'intermodalité des systèmes billettiques, étant donné que le Vib n'était jusqu'à récemment pas équipé d'une billettique électronique.

Depuis mai 2025, le Vib dispose d'une billettique électronique. Il s'agit donc désormais de permettre aux usagers du Vib qui le souhaitent de bénéficier d'une carte de transport unique pour tous leurs déplacements en Centre -Val de Loire, sur le réseau REMI et les différents réseaux urbains.

Pour ce faire, le présent avenant permet à la Commune d'adhérer à un second partenariat, celui concernant l'interopérabilité des systèmes billettiques, auquel sont déjà membres les entités suivantes :

- La région Centre-Val de Loire,
- Les métropoles de Chartres et d'Orléans,
- Les Communauté d'agglomération du pays de Dreux et de Blois,
- Le syndicat des mobilités de Touraine,
- Le syndicat mixte de coordination des transports collectifs d'Eure et Loir.

Par cette adhésion, la Commune de Vierzon et le Vib pourront mettre en place une billettique interopérable sur tous les réseaux.

Le coût de cette adhésion représente de manière prévisionnelle 270 €, soit 0,9 % du financement global du partenariat. La région portant 66,67 % du financement.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser la Maire à signe l'avenant.

## **La Maire**

Y a-t-il des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

## **ADOPTÉ PAR :**

27 voix Pour : Haydar AAD, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Jill GAUCHER, Kevin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Nicolas SANSU, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Frédéric BERNARD, Cécile CHANGEUX, Laurent DESNOUES, Mary-Claude GRISON, Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX.

6 voix Pour par mandat : Mélanie CHAUVET (donne pouvoir à Mme ROUX), Zakaria MOUAMIR (donne pouvoir à M.FOURNIÉ), Monique RENARD,(donne pouvoir à M.DUPIN), Yann GODARD (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), Pascal LATESSA (donne pouvoir à Mme DADSI), Aurélien PERRINET (donne pouvoir à M.DESNOUES).

1 Ne Prend Pas Part au Vote : Philippe FOURNIÉ.

1 absent : Ahmet KALKIN.

## **DEL26/07 – TRANSPORTS – MODIFICATION DU RÈGLEMENT RELATIF À LA LOCATION DES VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE**

**Rapporteur : Jill GAUCHER**

Vu la convention de délégation de service public n°2024-082 pour la gestion et l'exploitation du réseau de transports publics, notifiée le 8 août 2024, prenant effet le 1<sup>er</sup> septembre 2024 pour une durée de 8 ans,

Vu le règlement d'utilisation des services, et notamment la partie 10B : « *Règlement d'utilisation du service de location de vélos* »,

L'article 3 stipule :

« *Toute personne souhaitant louer un VAE devra :*

- *Présenter une pièce d'identité à jour et renseigner dans le contrat de location ses coordonnées, notamment son nom, prénom, adresse, numéro de téléphone et adresse mail ;*
- *Présenter un justificatif de domicile (quittance de loyer, facture d'électricité ou de gaz datant de moins de trois mois ou dernier avis de taxe d'habitation) ou une attestation de l'employeur dans le cas d'une durée de location supérieure à 1 semaine ;*
- *Remettre une autorisation de prélèvement (mandat SEPA) de 800€ destiné au dépôt de garantie du VAE ;*
- *S'acquitter du tarif de location applicable. »*

Ce règlement constitue une difficulté pour certains usagers de s'acquitter des 800 € de caution, et que le prestataire propose une alternative, au choix, par le biais d'une assurance de 1€ à la journée et de 8€ par mois, 96 € par an.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver cette modification du règlement,

- de rédiger l'article 3 comme suit :

« *Toute personne souhaitant louer un VAE devra :*

- *Présenter une pièce d'identité à jour et renseigner dans le contrat de location ses coordonnées, notamment son nom, prénom, adresse, numéro de téléphone et adresse mail ;*
- *Présenter un justificatif de domicile (quittance de loyer, facture d'électricité ou de gaz datant de moins de trois mois ou dernier avis de taxe d'habitation) ou une attestation de l'employeur dans le cas d'une durée de location supérieure à 1 semaine ;*
- *Remettre une autorisation de prélèvement (mandat SEPA) de 800 € destiné au dépôt de garantie du VAE ou souscrire auprès du VIB une assurance obligatoire, contre le vol et la casse ;*

- *S'acquitter du tarif de location applicable. »*

Y a-t-il des questions ?

## **Monsieur DESNOUES**

Combien de vélos sont à la location ? Et que représente cette location au mois ?

## **La Maire**

Nous avons actuellement 30 vélos à la location, mais par mois, nous ne dépassons pas les 4 à 5 locations. Nous espérons augmenter ce chiffre en supprimant la caution.

Je vous propose de passer au vote.

## **ADOPTÉ PAR :**

28 voix Pour : Haydar AAD, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MOREVE, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Nicolas SANSU, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Frédéric BERNARD, Cécile CHANGEUX, Laurent DESNOUES, Mary-Claude GRISON, Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX.

6 voix Pour par mandat : Mélanie CHAUVET (donne pouvoir à Mme ROUX), Zakaria MOUAMIR (donne pouvoir à M.FOURNIÉ), Monique RENARD, (donne pouvoir à M.DUPIN), Yann GODARD (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), Pascal LATESSA (donne pouvoir à Mme DADSI), Aurélien PERRINET (donne pouvoir à M.DESNOUES).

1 absent : Ahmet KALKIN.

## **DEL26/08 – MOTION DE SOUTIEN – FACE AU PFAS (SUBSTANCES CHIMIQUES TRÈS PERSISTANTES), NOUS N'Y ARRIVERONS PAS SEULS – SOUTIEN À L'ASSOCIATION AMARIS**

### **Rapporteur : Jill GAUCHER**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-1,

Vu le Code de la santé publique,

Vu le Code de l'environnement,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, n° 2022-0323 du 30 mars 2022, et n° 2024-1925 du 03 décembre 2024,

Vu les statuts de l'association AMARIS,

L'association AMARIS accompagne les communes, intercommunalités et régions pour la gestion de la maîtrise des pollutions et risques industriels.

Les composés per- et polyfluoroalkylés, plus connus sous le nom de PFAS, sont des substances chimiques dont les propriétés spécifiques sont mises à profit dans de nombreux produits de la vie courante, et qu'ils se retrouvent dans tous les compartiments de l'environnement.

Les PFAS peuvent exposer les populations par l'air, les sols, l'alimentation, l'eau de consommation ou l'usage de produits du quotidien jusque dans nos propres organismes.

Chaque jour de nouveaux territoires contaminés par les PFAS révèlent l'ampleur d'une crise sanitaire et environnementale qu'il est impossible d'ignorer.

Les collectivités se retrouvent seules face aux conséquences de ces pollutions et qu'elles en paient le prix fort sachant qu'aucun dispositif national de soutien n'a été prévu et qu'aucun suivi épidémiologique spécifique, aucune instance nationale de travail associant l'ensemble des acteurs n'a été créée.

Les élus, maires et présidents d'intercommunalités :

- ne peuvent se résoudre à abandonner leurs concitoyens ni à laisser perdurer une situation mettant en lumière des dysfonctionnements majeurs tels que : sanitaire, démocratique, justice, d'inégalité territoriale,
- alertent sur l'incapacité à faire face, seuls et appellent donc à la création d'une commission d'enquête parlementaire afin d'évaluer la situation et les difficultés qu'elle fait peser sur les collectivités et demandent des actions immédiates,
- demandent d'instaurer sans délai des mesures pour assurer le soutien financier des collectivités confrontées à des restrictions d'accès d'eau potable et la prise en charge intégrale de la dépollution des eaux souterraines et des sols,
- appellent au déploiement d'études scientifiques permettant une connaissance territoriale des impacts sanitaires et environnementaux et à la mise en place d'outils adaptés de surveillance de la qualité de l'eau, de l'air, des sols et de la santé ;

La santé publique est en jeu.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'apporter un soutien à l'association AMARIS afin de lutter contre les PFAS, substance chimique, qui créent une crise sanitaire et environnementale, et mettent en jeu la santé publique.

## **La Maire**

Y a-t-il des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

## **ADOPTÉ PAR :**

28 voix Pour : Haydar AAD, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jil GAUCHER, Kevin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM,

*Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MOREVE, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Nicolas SANSU, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Frédéric BERNARD, Cécile CHANGEUX, Laurent DESNOUES, Mary-Claude GRISON, Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX.*

6 voix Pour par mandat : *Mélanie CHAUVET (donne pouvoir à Mme ROUX), Zakaria MOUAMIR (donne pouvoir à M.FOURNIÉ), Monique RENARD,(donne pouvoir à M.DUPIN), Yann GODARD (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), Pascal LATESSA (donne pouvoir à Mme DADSI), Aurélien PERRINET (donne pouvoir à M.DESNOUES).*

1 absent : *Ahmet KALKIN.*

## **DEL26/09 – FONCIER – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLUI-H)**

**Rapporteur : Franck MICHOUX**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et son article L153-15 notamment,

Vu la délibération DEL18/78 du 22 mars 2018 du Conseil communautaire prescrivant l'élaboration du PLUIH et précisant les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de la concertation avec la population, et celle approuvant les modalités de collaboration entre les communes concernées et la Communauté de communes,

Les délibérations DEL19/21 du 6 février 2019, DEL20/238 du 30 septembre 2020 et DEL21/019 du 10 février 2021 prescrivant l'extension du périmètre du PLUIH compte tenu de l'intégration de nouvelles communes dans la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et celles approuvant les modalités de collaboration entre les communes concernées et la Communauté de communes.

La délibération n° DEL25/068 en date du 27 mars 2025 prenant acte de la tenue d'un débat relatif aux orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du projet de PLUi-H.

La délibération n° DEL25/232 en date du 4 décembre 2025 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet du plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUi-H).

Le dossier d'arrêt de projet du PLUi-H et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durables (PADD), les orientations d'aménagement et de programmation (OAP), le programme d'orientation et d'actions (POA), les règlements (graphique et écrit), et les annexes.

Madame la Maire informe le Conseil municipal que la présente délibération a pour objet de rendre un avis sur le projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-H) valant programme local de l'Habitat de la communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry arrêté par délibération du 04 décembre 2025. Cette délibération tire également le bilan de la concertation avec la population qui a eu lieu préalablement.

Un PLUi-H permet de poser les grandes orientations stratégiques de la communauté de communes en matière de développement économique, d'habitat, de mobilité, et expose son ambition pour limiter l'artificialisation des sols et pour préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers du territoire de l'EPCI.

En application de l'article L153-15 du Code de l'urbanisme, le projet arrêté est soumis, pour avis, aux conseils municipaux des communes membres de la Communauté de communes Vierzon – Sologne – Berry.

En application des dispositions de l'article R.153-5 du code de l'urbanisme, l'avis des communes sur le projet de plan arrêté, est rendu dans un délai de trois mois à compter de l'arrêt du projet, En l'absence de réponse à l'issue de ce délai, l'avis est réputé favorable. C'est à ce titre que la commune émet un avis.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le projet de PLUi-H arrêté par le Conseil communautaire en date du 4 décembre 2025.

**La Maire**

Y a-t-il des questions ?

**Monsieur LHONNEUR**

Avons-nous eu des nouvelles des financeurs pour le projet rue Mozart .

**La Maire**

Ils n'ont pas abandonné le projet, mais ils cherchent un nouveau financeur afin de pouvoir reprendre les travaux. Ils ont été interpellés, notamment sur les paiements de factures d'entreprise locales.

**Monsieur DESNOUES**

Combien d'hectares cela représente ? Le projet est-il pour du locatif ou des investisseurs privés ?

Avons-nous une idée du fléchage de ces terrains ? Des acquéreurs ce sont-ils fait connaître ? Quels sont les projets prévus ?

Combien d'hectares cela peut représenter ? Est-ce pour du locatif ? Pour des investisseurs privés ?

**Monsieur MICHOUX**

Ce n'est pas dans ce sens-là. Cela reste tel que le permettait l'ancien PLU où il existait déjà des terrains constructibles et d'autres non. Libre à chacun ensuite de se positionner sur ces parcelles et d'en devenir propriétaire ou non. Actuellement, les conditions restent inchangées.

**Monsieur DESNOUES**

Les zones vertes ne seront plus constructibles ? Restera-t-il une friche, une jachère, une zone inexploitée ?

**Monsieur MICHOUX**

C'est déjà le cas.

**La Maire**

Je vous propose de passer au vote.

**ADOPTÉ PAR :**

28 voix Pour : Haydar AAD, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jili GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Nicolas SANSU, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Frédéric BERNARD, Cécile CHANGEUX, Laurent DESNOUES, Mary-Claude GRISON, Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX.

6 voix Pour par mandat : Mélanie CHAUVET (donne pouvoir à Mme ROUX), Zakaria MOUAMIR (donne pouvoir à M.FOURNIÉ), Monique RENARD,(donne pouvoir à M.DUPIN), Yann GODARD (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), Pascal LATESSA (donne pouvoir à Mme DADSI), Aurélien PERRINET (donne pouvoir à M.DESNOUES).

1 absent : Ahmet KALKIN.

## **DEL26/10 – FONCIER – CESSION DE LA PARCELLE BY 565 – RUE URBAIN NÈGRE À MONSIEUR GULLU**

### **Rapporteur : Franck MICHOUX**

La commune est propriétaire de la parcelle BY 565 (17 rue Urbain Nègre) par suite de sa rétrocession par la SEMIC ( Société d'Économie Mixte du Centre de la France) dans le cadre du bilan de liquidation de l'opération ZAD du Clos du Roy, en 1989.

Il est envisagé de réaliser un aménagement de voirie visant à sécuriser la circulation piétonne sur cette portion de la rue Urbain Nègre, et que l'emprise nécessaire ne couvre pas la totalité de la parcelle BY 565.

Dès lors, la commune n'a pas avantage à conserver dans son patrimoine la totalité de cette parcelle.

Monsieur Idriss GULLU, propriétaire de la parcelle voisine, BY 564, a manifesté son intérêt pour son acquisition, dans le but d'agrandir l'emprise lui appartenant.

L'offre de prix faite à Monsieur GULLU, d'un montant de 5 €/m<sup>2</sup>, pour une surface d'environ 400 m<sup>2</sup>, à prendre sur la parcelle BY 565, soit environ 2 000 €.

Vu l'avis de France Domaine (n° 2025/18279-82157 en date du 12 novembre 2025),

Vu l'accord de Monsieur GULLU, sur le prix et les conditions de la vente, en date du 4 décembre 2025,

Les frais afférents à cette vente seront à la charge de l'acquéreur, y compris les frais d'acte notarié et de division parcellaire, de même que les éventuels frais occasionnés par tout dévoiement de réseaux ou déplacement de compteur qui s'avérerait nécessaire.

La commune n'est pas assujettie à la TVA pour cette opération.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de céder à Monsieur Idriss GULLU, ou toute personne physique ou morale s'y substituant, une emprise d'environ 400 m<sup>2</sup>, à prendre sur la parcelle cadastrée section BY numéro 565, sise rue Urbain Nègre, à Vierzon, au prix de 5 €/m<sup>2</sup>, soit environ deux mille euros (2 000,00 €),

- d'autoriser la Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer l'acte de vente à venir et tout acte afférent,
- de recouvrer la recette correspondante au budget de l'exercice.

## **La Maire**

Y a-t-il des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

### **ADOPTÉ PAR :**

28 voix Pour : Haydar AAD, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jil GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MOREVE, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Nicolas SANSU, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Frédéric BERNARD, Cécile CHANGEUX, Laurent DESNOUES, Mary-Claude GRISON, Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX.

6 voix Pour par mandat : Mélanie CHAUVET (donne pouvoir à Mme ROUX), Zakaria MOUAMIR (donne pouvoir à M.FOURNIÉ), Monique RENARD, (donne pouvoir à M.DUPIN), Yann GODARD (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), Pascal LATESSA (donne pouvoir à Mme DADSI), Aurélien PERRINET (donne pouvoir à M.DESNOUES).

1 absent : Ahmet KALKIN.

## **DEL26/11 – FONCIER – BAIL EMPHYTÉOTIQUE AVEC LA SOCIÉTÉ SUN'R POUR L'EXPLOITATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE SUR LE SITE « LES GRANDES JONCHÈRES » - RACHAT DES PARTS DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DU PACTE D'ASSOCIÉ**

### **Rapporteur : Franck MICHOUX**

Vu l'article L 2253-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 18/316 du 13 décembre 2018, par laquelle le Conseil municipal a approuvé la signature du bail emphytéotique pour l'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur le site « les grandes jonchères », sur les parcelles cadastrées EM n° 53, 54, 55 d'une contenance de 4ha 42a 85ca et d'une superficie d'environ 3ha 60a pour le parc photovoltaïque, pour une durée de 40 ans,

L'accord conclu par la commune comportait un engagement de financement participatif, qui permet à SUN'R de pouvoir vendre l'électricité produite par le parc photovoltaïque suivant un tarif bonifié.

Le pacte d'associés de la Société « SPES Vierzon » conclu entre la Société SUN'R Investissement et la commune en date du 19 décembre 2019, par lequel la commune a souscrit 88 926 actions de ladite société, au prix 1€/action, représentant 26 % du capital.

Une augmentation du capital de la SPES, effectuée dans les 12 mois suivants, a porté la participation de la commune à 18.15 %.

Au terme de 4 années, il était prévu dans le pacte d'actionnaires que la commune bénéficie d'une promesse d'achat de la totalité de ses parts par SUN'R Investissement, pendant une période d'un

an commençant à courir le premier jour suivant la période d'inaliénabilité de 4 années, à savoir le 19 février 2024 (et jusqu'au 18 février 2025), à un prix déterminé selon une formule de calcul prévue dans le pacte d'associés garantissant un taux de rentabilité de 5 %.

A défaut d'exercice par la commune de sa promesse d'achat, SUN'R bénéficie à son tour d'une promesse de vente de la part de la commune de l'intégralité de ses parts (soit 18.15 % du capital) pendant une période de 1 an à compter du 19 février 2026.

La commune n'a pas exercé sa promesse d'achat dans le délai imparti (avant le 18 février 2025), la société SUN'R a fait part de sa volonté d'exercer sa promesse de vente de la part de la commune, portant sur les 88 926 parts qu'elle détient, pour un montant de 120 939 €.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la vente au profit de SUN'R Investissement des 88 926 parts appartenant à la commune, conformément au pacte d'associés, pour un montant de 120 939 €,
- d'autoriser la Maire ou l'Adjoint à la maire délégué à signer tout acte afférent,
- d'imputer la recette au budget de l'exercice.

### **La Maire**

Y a-t-il des questions ?

### **Madame MILLÉRIOUX**

On va se couper d'une possibilité de début d'autonomie sur l'énergie produite pour la Ville. Nous pourrions profiter des parts que nous possédons dans cette société qui produit de l'électricité pour produire également notre propre énergie.

### **Monsieur MICHOUX**

L'électricité de toute façon est remise sur le réseau ? ce n'est pas la nôtre.

### **Madame MILLÉRIOUX**

Il existe des cas où les communes produisent une partie de l'électricité avec des citoyens. Il peut y avoir des productions citoyennes d'électricité et d'énergie.

### **Monsieur MICHOUX**

C'est le cas sur nos propre équipements, lorsque nous en avons la pleine propriété et l'entière gestion.

### **Monsieur SANSU**

C'est un dossier que je connais bien, puisque j'étais Maire à cette époque. Dans ce cas là, il s'agit d'une petite partie des parts dans la société. C'était la participation de la ville. Il faudrait racheter toutes les parts pour avoir une centrale photovoltaïque municipale et nous ne le pouvons pas.

Aujourd'hui, c'est un levier pour que le projet se fasse. Notre participation nous a été remboursée, désormais, ils rachètent simplement les parts. Avec les pourcentages que nous détenions, nous n'avions pas de production d'énergie municipale.

### **Monsieur FOURNIÉ**

L'objectif partagé reste l'autonomie énergétique de notre territoire, laquelle se décline sous plusieurs formes. Il y a l'usine hydroélectrique qui s'est construite et qui est privée, mais qui participe à l'autonomie du territoire. La Région participe également à cette autonomie en équipant les lycées de panneaux photovoltaïques

Toutefois, il est nécessaire de ne pas confondre l'autonomie énergétiquement d'un territoire avec la capacité d'une collectivité à porter seule ses projets. Nous n'en avons pas les moyens. Les priorités d'investissement de demain, notamment sur l'éclairage public, vont quand même prendre une grande partie de nos investissements.

### **Monsieur DESNOUES**

Nous avons trois champs photovoltaïques sur Vierzon, plus la centrale hydroélectrique. Est-ce qu'on a une idée de ce que ça représente en nombre de foyers alimentés ?

### **Madame GAUCHER**

Je n'ai pas les derniers chiffres, mais les installations de production d'énergie produisent une électricité équivalente à la consommation de tous les foyers vierzonnais. La centrale hydroélectrique, correspond à 400 foyers.

### **Monsieur SANSU**

La question des productions d'électricité, c'est qu'aujourd'hui, ça va dans le réseau. On n'est pas sûr de la production domestique. L'objectif est d'avoir une production équivalente à 25 000 ou 26 000 habitants, sachant qu'il y a quand même quelques très gros consommateurs qui ne sont pas compris dedans, je pense aux industries.

### **Monsieur DUMON**

Les derniers chiffres en notre possession correspondent à la population vierzonnaise, hors industrie.

### **Monsieur MICHOUX**

La production d'énergie des communes est confiée à une entreprise au niveau nationale, et nous sommes en droit de réclamer un vrai service public pour défendre cela.

### **Madame MILLÉRIOUX**

Mais pourquoi ne pas garder nos parts et revendre l'énergie correspondante ? Vous avez décidé de faire autrement.

### **Monsieur MICHOUX**

Ce sera ce soir mon dernier Conseil municipal. Je tiens à tous vous remercier.

Je suis en charge de l'urbanisme depuis 18 ans, j'ai signé la majorité des permis de construire et

tous les documents d'urbanisme. Je pense que les arbitrages ont été rendus d'une manière assez sereine. Je tenais, en ce sens, à remercier les services pour leur travail, ainsi que les maires successifs pour leur confiance. En tant qu'adjoint, nous disposons d'une délégation : j'ai reçu celle de Nicolas, puis celle de Corinne. J'ai toujours eu à cœur de l'exercer avec le seul objectif de servir notre ville.

Nous parlions énergie et du moment où nous avons décidé qu'il y aurait un service public de l'énergie. C'est au moment de la Libération, lorsque Georges Rousseau a été envoyé en camp de concentration. Un Maire, qui par la suite a été Président du comité de Libération, dans notre histoire cela a un sens. J'invite les Vierzonnais à se dire que l'extrême droite a déjà été essayée dans notre pays et dans notre ville. Nous ne sommes pas obligés de faire plusieurs fois les mêmes erreurs.

Bon vent à la future équipe.

### **La Maire**

Merci Franck pour ces mots et ce rappel. Merci pour tes 18 ans à l'urbanisme. Ce n'est pas forcément un sujet qui passionne les foules et pourtant ça a toute son importance je te le concède effectivement

Je vous propose de passer au vote.

### **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : Haydar AAD, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jil GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Nicolas SANSU, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Frédéric BERNARD, Cécile CHANGEUX, Laurent DESNOUES, Mary-Claude GRISON.

6 voix Pour par mandat : Mélanie CHAUVET (donne pouvoir à Mme ROUX), Zakaria MOUAMIR (donne pouvoir à M.FOURNIÉ), Monique RENARD, (donne pouvoir à M.DUPIN), Yann GODARD (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), Pascal LATESSA (donne pouvoir à Mme DADSI), Aurélien PERRINET (donne pouvoir à M.DESNOUES).

2 abstentions : Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX.

1 absent : Ahmet KALKIN.

### **DEL26/12 – CULTURE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'ASSOCIATION BOURGES 2028**

#### **La Maire**

L'association Bourges 2028 a pour objet de porter le titre de Capitale européenne de la Culture 2028 et de mettre en œuvre son programme culturel et artistique, en lien avec la Ville de Bourges, l'Agglomération Bourges plus, le Département du Cher et la Région Centre-Val de Loire. L'association a également vocation à conduire la préparation et la réalisation de ce programme, son déploiement dans l'espace et le temps, son évaluation.

Dans le projet global, dénommé « Territoires d'avenir », Bourges 2028 met en avant de nombreuses valeurs et un certain nombre d'axes de travail, notamment :

- Respecter et donner la priorité au vivant, les gens et la nature, afin de sauvegarder l'habitabilité de la planète en changeant de paradigme.
- Faire des villes petites et moyennes, des lieux où tout le monde a son importance et le ressent, où les gens peuvent modeler leur vie, dans des villes à taille humaine.

La Matrice, réseau qui réunit des villes à taille humaine souhaitant s'aligner sur le thème de la candidature de Bourges 2028. Ce réseau permet de faciliter la consolidation des projets, des idées et des héritages de Bourges 2028, ainsi que les interactions avec les acteurs nationaux dans les domaines de la culture et du développement durable.

La Matrice réunit des villes comme Châteauroux, Issoudun, Blois, Avignon, Angoulême... et que Vierzon a déjà participé à des réunions d'échanges organisées dans le cadre de la préparation et que des projets culturels de la candidature qui se dérouleraient à Vierzon.

En rejoignant ce réseau dénommé La Matrice et en adhérant à l'association Bourges 2028, la Ville de Vierzon participera à la mise en œuvre de certains projets artistiques dans le cadre de la Capitale Européenne de la Culture en 2028 mais également participera à la vie associative de Bourges 2028 et partagera ses compétences avec l'ensemble des autres partenaires du projet, notamment dans l'élaboration de politique culturelle sur son territoire.

L'intérêt pour le territoire de bénéficier de ce label pour le rayonnement et le développement de l'offre culturelle sur le territoire.

Les membres adhérents sont conviés à l'assemblée générale annuelle qui approuve les grandes orientations de l'action et des budgets.

La grille tarifaire d'adhésion de l'association,

Il est proposé au Conseil municipal :

- de devenir membre de l'association Bourges 2028,
- de signer la convention,
- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 15 000 € à l'association Bourges 2028,
- d'imputer la dépense au budget 2026 article 6574, sous-fonction 314.

## **La Maire**

Y a-t-il des questions ?

## **Monsieur DESNOUES**

Que pouvons-nous attendre de cette adhésion pour notre ville ?

## **La Maire**

C'est pour cette raison que nous sommes dans la matrice. Depuis le début nous sommes force de proposition d'évènement qui pourraient se tenir à Vierzon. L'objectif de Bourges 2028 est aussi de faire rayonner tout le territoire.

Je vous propose de passer au vote.

### **ADOPTÉ PAR :**

28 voix Pour : Haydar AAD, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jili GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Nicolas SANSU, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Frédéric BERNARD, Cécile CHANGEUX, Laurent DESNOUES, Mary-Claude GRISON, Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX.

6 voix Pour par mandat : Mélanie CHAUVET (donne pouvoir à Mme ROUX), Zakaria MOUAMIR (donne pouvoir à M.FOURNIÉ), Monique RENARD, (donne pouvoir à M.DUPIN), Yann GODARD (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), Pascal LATESSA (donne pouvoir à Mme DADSI), Aurélien PERRINET (donne pouvoir à M.DESNOUES).

1 absent : Ahmet KALKIN.

## **DEL26/13 – CULTURE – SIGNATURE D'UNE CHARTE À L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS ET À L'INFORMATION EN CENTRE-VAL DE LOIRE**

### **La Maire**

L'EMI, ou éducation aux médias et à l'information, participe de la formation à l'esprit critique et de l'éducation à la citoyenneté.

La Direction Régionale des Actions Culturelles Centre - Val de Loire a pris l'initiative de réunir autour d'elle, en collaboration avec le Club de la Presse-CVL, l'École Publique de Journalisme de Tours (EPJT) et le Centre de l'Éducation aux Médias et à l'Information (CLEMI), des acteurs et des acteurs potentiels de l'EMI dans la région Centre-Val de Loire, comme des journalistes, des médias, des associations, des bibliothèques, afin de constituer ces acteurs en réseau.

L'objectif de ce réseau est de mener des réflexions croisées, de mutualiser des compétences, de structurer des actions communes d'éducation aux médias et à l'information.

L'éducation aux médias et à l'information fait partie des démarches culturelles portées par la médiathèque municipale de Vierzon, qui réalise régulièrement des actions EMI, a participé à des rencontres professionnelles à ce sujet.

La DRAC Centre - Val de Loire, pour initier ce réseau EMI, propose aux acteurs et acteurs potentiels EMI de la Région de signer une charte EMI fruit d'un consensus autour de 10 principes, portant la valeur du pluralisme et se proposant de favoriser une pratique citoyenne des médias et de l'information.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention ci-annexée,
- d'autoriser la Maire ou l'adjointe déléguée à signer ladite convention.

Y a-t-il des questions ?

**Monsieur LHONNEUR**

Qui va en bénéficier ?

### **La Maire**

C'est la médiathèque qui va travailler dessus. C'est destiné aux plus jeunes. Mais cela peut être décliné car il n'y a pas que les jeunes qui ont besoin d'éducation à la citoyenneté.

### **Monsieur LHONNEUR**

Propos hors micro.

### **La Maire**

Je vous propose de passer au vote.

### **ADOPTÉ PAR :**

28 voix Pour : Haydar AAD, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jili GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamilia KAOUES, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Nicolas SANSU, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Frédéric BERNARD, Cécile CHANGEUX, Laurent DESNOUES, Mary-Claude GRISON, Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX.

6 voix Pour par mandat : Mélanie CHAUVET (donne pouvoir à Mme ROUX), Zakaria MOUAMIR (donne pouvoir à M.FOURNIÉ), Monique RENARD, (donne pouvoir à M.DUPIN), Yann GODARD (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), Pascal LATESSA (donne pouvoir à Mme DADSI), Aurélien PERRINET (donne pouvoir à M.DESNOUES).

1 absent : Ahmet KALKIN.

### **DEL26/14 – CULTURE – 19ÈME SALON DU LIVRE JEUNESSE DE VIERZON LES 27 ET 28 MARS 2026 – CONVENTION DE PARTENARIAT ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DU CHER**

### **La Maire**

La Ligue de l'Enseignement du Cher et la Direction Départementale de l'Éducation Nationale - circonscription de Vierzon, organisent et gèrent en partenariat avec la Ville, la Caisse des Écoles (Programme de Réussite Éducative) et l'association Croc'Livres, le Salon du livre jeunesse de Vierzon qui aura lieu pour la 19ème année, les vendredi 27 et samedi 28 mars 2026.

A cet effet, une convention de partenariat doit être établie entre les cinq partenaires afin de définir les engagements de chacun pour l'organisation de ce salon. La Ligue de l'Enseignement du Cher sera notamment chargée de gérer les subventions et diverses aides, de procéder au paiement de 4 auteurs et autres frais, à l'élaboration d'un bilan financier et moral.

Outre l'aide technique et l'aide à la communication apportée par la Ville ainsi que la prise en charge de la location de l'exposition « Un monde de papier » de Patrick Pasques et l'achat de

livres, il est envisagé de verser à la Ligue de l'Enseignement du Cher une subvention de 3500 euros pour l'organisation de ce Salon.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 3 500 euros à la Ligue de l'Enseignement du Cher pour le Salon du Livre Jeunesse à Vierzon qui se déroulera les 27 et 28 mars 2026,
- d'approuver la convention ci-annexée établie entre la Ligue de l'Enseignement du Cher, la Ville, l'Inspection de l'Éducation Nationale, la Caisse des Écoles (P.R.E.) et l'association Croc'Livres,
- d'autoriser la Maire ou l'adjointe déléguée à signer ladite convention,
- d'imputer la dépense au budget primitif 2026, article 6574.

Y a-t-il des questions ?

### **Monsieur LHONNEUR**

Ça n'a rien à voir avec la délibération. Mais comme on referme le volet culture avec cette dernière délibération, je voulais juste apporter ici publiquement notre soutien à Aurélie Delage, la directrice du cinéma qui a été prise à partie une énième fois. Je pense une fois de plus et de trop sur les réseaux sociaux, dans des communiqués qui n'émanent pas de la Ville.

### **La Maire**

Merci. Alors j'apporte également mon soutien à Aurélie Delage. Mais si on fait le lien avec le Festival du Film de Demain, il y a quand même des choses où elle aurait pu faire autrement. Lors de notre rencontre, elle nous a assuré de la bonne tenue du festival pour finir par revenir sur cette décision 4 jours plus tard et ce par un simple SMS ! Sur le fond, je n'ai pas de souci, mais sur la forme j'émettrais des réserves.

### **Monsieur FOURNIÉ**

J'apporte également tout mon soutien à cette personne qui a mis un demi-million d'euros pour racheter le cinéma et permettre ainsi aux Vierzonnais de continuer à se divertir. Nous lui devons, comme à tout entrepreneur, le respect et le fait qu'elle travaille toute l'année. Ceux qui la critiquent n'ont qu'à mettre 500 000 euros sur la table et on verra, ils pourront parler après. Aurélie Delage a tout mon soutien et tout le soutien de mon groupe.

### **La Maire**

Je vous propose de passer au vote.

### **ADOPTÉ PAR :**

28 voix Pour : Haydar AAD, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jil GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Nicolas SANSU, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET,

*Frédéric BERNARD, Cécile CHANGEUX, Laurent DESNOUES, Mary-Claude GRISON, Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX.*

6 voix Pour par mandat : *Mélanie CHAUVET (donne pouvoir à Mme ROUX), Zakaria MOUAMIR (donne pouvoir à M.FOURNIÉ), Monique RENARD,(donne pouvoir à M.DUPIN), Yann GODARD (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), Pascal LATESSA (donne pouvoir à Mme DADSI), Aurélien PERRINET (donne pouvoir à M.DESNOUES).*

1 absent : *Ahmet KALKIN.*

## **DEL26/15 – DIRECTION GÉNÉRALE – OPÉRATION « AIDE À LA SCOLARITÉ » POUR L'ANNÉE 2026**

### **Rapporteur : Toufik DRIF**

Le pouvoir d'achat reste une question d'actualité dans cette période difficile liée à la crise sanitaire et économique.

Si la réponse à cette revendication est d'abord étatique et de la responsabilité des entreprises privées et publiques, la ville de Vierzon a entendu contribuer à l'amélioration du pouvoir d'achat en mettant en place une opération « aide à la scolarité » dès l'année 2019, cette opération a été reconduite chaque année depuis.

Le dispositif a concerné l'ensemble des élèves de la maternelle au lycée dont les parents résident à Vierzon.

L'aide se décline de la façon suivante :

- pour les élèves de maternelle et élémentaire : 30 euros par élève,
- pour les collégiens et les lycéens : 50 euros par élève.

Cette aide est matérialisée par la distribution de bons d'achat à consommer sur les commerces vierzonnais uniquement pour les fournitures scolaires, vêtements, chaussures, vêtements et chaussures de sport, et à utiliser dans l'année en cours.

Il convient cette année de reconduire ce même dispositif, venant en aide à l'ensemble des familles Vierzonnaises, sans distinction de revenus, afin de soutenir leur pouvoir d'achat ainsi que l'économie des commerces implantés sur le territoire communal.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter le dispositif « Aide à la scolarité », pour l'année 2026,
- de verser 30 € aux élèves de maternelle et élémentaire et de verser 50 € aux collégiens et lycéens,
- de fixer la validité des bons d'achat au 30 septembre 2026,
- d'autoriser la Maire à signer tout document afférent.

### **La Maire**

Y a-t-il des questions ?

## **Monsieur LHONNEUR**

Cela fait 3 ans que nous demandons la réévaluation des montants et cela ne sera pas encore pour cette année.

## **La Maire**

Je vous propose de passer au vote.

### **ADOPTÉ PAR :**

28 voix Pour : Haydar AAD, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jil GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Nicolas SANSU, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Frédéric BERNARD, Cécile CHANGEUX, Laurent DESNOUES, Mary-Claude GRISON, Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX.

6 voix Pour par mandat : Mélanie CHAUVET (donne pouvoir à Mme ROUX), Zakaria MOUAMIR (donne pouvoir à M.FOURNIÉ), Monique RENARD, (donne pouvoir à M.DUPIN), Yann GODARD (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), Pascal LATESSA (donne pouvoir à Mme DADSI), Aurélien PERRINET (donne pouvoir à M.DESNOUES).

1 absent : Ahmet KALKIN.

## **DEL26/16 – ASSOCIATIONS – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES ET CULTURELLE DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2026 ET APPROBATION DE LA CONVENTION**

### **Rapporteur : Solange MION**

Le Comité des Œuvres Sociales et Culturelles du Personnel de la Ville de Vierzon et des établissements publics rattachés a pour but de contribuer à la création et au développement d'œuvres sociales, de promouvoir l'accès à des activités sociales, culturelles, sportives, de loisirs et d'actions solidaires en faveur des agents actifs ou en retraite et de leurs ayants droits. Ces activités ont pour objet, notamment, de renforcer les liens entre les personnels.

Pour permettre à l'association d'assurer ces prestations sociales et culturelles au bénéfice des agents de la collectivité, la Ville envisage d'attribuer une subvention de 55 000 € pour l'année 2026.

La subvention annuelle est supérieure au seuil de 23 000 €, une convention a été établie entre la Ville et le Comité des Œuvres Sociales et Culturelles du Personnel de la Ville de Vierzon pour préciser les modalités de versement.

Cette convention précise également les moyens en personnel et en locaux mis à disposition du Comité des Œuvres Sociales et Culturelles pour lui permettre d'exercer ses activités.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'attribuer au Comité des Œuvres Sociales et Culturelles du Personnel de la Ville de Vierzon une subvention de fonctionnement d'un montant de 55 000 € au titre de l'année 2026,
- d'approuver la convention ci-annexée, passée entre la Ville et le Comité des Œuvres Sociales et Culturelles du Personnel de la Ville de Vierzon, pour l'année 2026,
- d'autoriser la Maire ou l'adjointe déléguée à signer ladite convention,

- d'imputer la dépense au budget article 6574.

## La Maire

Y a-t-il des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

### ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : Haydar AAD, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jil GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Nicolas SANSU, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Frédéric BERNARD, Cécile CHANGEUX, Laurent DESNOUES, Mary-Claude GRISON, Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX.

6 voix Pour par mandat : Mélanie CHAUVET (donne pouvoir à Mme ROUX), Zakaria MOUAMIR (donne pouvoir à M.FOURNIÉ), Monique RENARD, (donne pouvoir à M.DUPIN), Yann GODARD (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), Pascal LATESSA (donne pouvoir à Mme DADSI), Aurélien PERRINET (donne pouvoir à M.DESNOUES).

1 absent : Ahmet KALKIN.

## DEL26/17 – RESSOURCES HUMAINES – PERSONNEL TERRITORIAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Solange MION

### 1– Création de postes d'agents titulaires à temps complet

POSTE CRÉÉ	OBSERVATIONS
2 postes d'Adjoint technique territorial à temps complet	Intégrations de 2 agents contractuels
3 postes d'Animateurs territoriaux à temps complet	Nominations suite à réussite à concours

Il est proposé au Conseil municipal :

- de modifier le tableau des effectifs comme susvisé et de créer les postes comme défini ci-dessus,
- d'autoriser madame la Maire à signer tous documents relatifs à ces dispositifs,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

## La Maire

Y a-t-il des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

### ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : Haydar AAD, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jil GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Nicolas SANSU, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Frédéric BERNARD, Cécile CHANGEUX, Laurent DESNOUES, Mary-Claude GRISON, Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX.

6 voix Pour par mandat : Mélanie CHAUVET (donne pouvoir à Mme ROUX), Zakaria MOUAMIR (donne pouvoir à M.FOURNIÉ), Monique RENARD, (donne pouvoir à M.DUPIN), Yann GODARD (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), Pascal LATESSA (donne pouvoir à Mme DADSI), Aurélien PERRINET (donne pouvoir à M.DESNOUES).

1 absent : Ahmet KALKIN.

## **DEL26/18 – RESSOURCES HUMAINES – PERSONNEL TERRITORIAL – MISES À DISPOSITION DU PERSONNEL VILLE POUR LE COMPTE DE LA CAISSE DES ÉCOLES – APPROBATION DE LA CONVENTION PASSÉE ENTRE LA VILLE ET LA CAISSE DES ÉCOLES**

**Rapporteur : Solange MION**

Conformément au Code général de la fonction publique et au décret 2008-580 du 18 juin 2008, la mise à disposition est la situation du fonctionnaire qui demeure dans son cadre d'emploi, continue à percevoir la rémunération correspondante, mais exerce ses fonctions ou une partie de ses fonctions hors du service où il a vocation à servir.

La mise à disposition n'est possible que s'il n'existe aucun emploi budgétaire correspondant à la fonction à remplir et permettant la nomination ou le détachement du fonctionnaire.

La Ville de Vierzon met à disposition de la Caisse des Écoles avec l'accord de celui-ci, deux agents territoriaux.

En effet, la commune par délibération du 20 octobre 2005, ayant désigné la Caisse des Écoles comme structure juridique du Programme de Réussite Éducative, des agents territoriaux sont mis à disposition afin d'assurer le suivi et l'accompagnement d'enfants et de jeunes repérés en difficultés scolaires ou sociales ; l'accompagnement de leur famille dans leur fonction parentale, des interventions en temps scolaires ou extra-scolaires au sein des locaux scolaires ou à domicile.

Ces missions correspondent à un emploi à 1/3 temps pour un poste administratif relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs, et un emploi à temps complet pour un animateur.

L'évolution des missions de ces agents et du temps de travail consacré au Programme de Réussite Éducative, il y a lieu de revoir les conditions de mises à disposition des agents concernés et les conventions liées.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de mettre à disposition de la Caisse des Écoles, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026 un animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe et un adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe, titulaires, qui resteront à la charge financière complète de la ville, pour assurer les missions de suivi des jeunes de 14 à 18 ans en décrochage scolaire, et les missions d'administration et de gestion financière, sur le Programme de Réussite Éducative,

- d'approuver les conventions ci-annexées de mise à disposition de la Caisse des Écoles des 2 agents territoriaux, passées entre la ville et cet établissement public, pour une durée de 3 ans, renouvelable, sous réserve de la prolongation du Programme de Réussite Éducative,
- d'autoriser la Maire à signer ladite convention et les actes y afférents,
- d'intégrer comptablement, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026, les opérations correspondantes.

## **La Maire**

Y a-t-il des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

### **ADOPTÉ PAR :**

28 voix Pour : Haydar AAD, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jil GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Nicolas SANSU, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Frédéric BERNARD, Cécile CHANGEUX, Laurent DESNOUES, Mary-Claude GRISON, Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX.

6 voix Pour par mandat : Mélanie CHAUVET (donne pouvoir à Mme ROUX), Zakaria MOUAMIR (donne pouvoir à M.FOURNIÉ), Monique RENARD, (donne pouvoir à M.DUPIN), Yann GODARD (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), Pascal LATESSA (donne pouvoir à Mme DADSI), Aurélien PERRINET (donne pouvoir à M.DESNOUES).

1 absent : Ahmet KALKIN.

## **DEL26/19 – SPORTS – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026 AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES PERCEVANT UNE SUBVENTION SUPÉRIEURE À 23 000 €**

### **Rapporteur : Wendelin KIM**

La Ville soutient, depuis de nombreuses années, les associations d'intérêt local, notamment les associations sportives, pour leur permettre de développer leurs activités, soit par un concours financier, soit par la mise à disposition d'équipements sportifs.

À cet effet, le budget primitif 2026 prévoit un montant global de subventions au bénéfice des associations sportives.

La Ville se propose d'allouer des subventions pour l'année 2026, aux associations sportives « Vierzon Football Club », « Églantine Vierzon Handball », « Sports Athlétiques Vierzonnais Rugby » et « Les Prédateurs de Vierzon Roller Hockey » afin de faire face à leurs dépenses de fonctionnement.

Pour l'année 2026, le versement sera effectué à réception des exemplaires des conventions signées,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'attribuer à l'association sportive « Églantine Vierzon Handball » dont la subvention de fonctionnement annuelle est supérieure à 23 000 €, faisant à ce titre l'objet d'une convention, le versement d'un premier acompte de 25 % de la subvention de fonctionnement 2026 en mars 2026, un deuxième acompte de 25 % en mai 2026 et le solde en juin 2026,

- d'attribuer à l'association sportive « Les Prédateurs de Vierzon Roller Hockey » dont la subvention de fonctionnement annuelle est supérieure à 23 000 €, faisant à ce titre l'objet d'une convention, le versement d'un premier acompte de 25 % de la subvention de fonctionnement 2026 en mars 2026, un deuxième acompte de 25 % en mai 2026 et le solde en juin 2026,

- d'attribuer à l'association sportive « Vierzon Football Club » dont la subvention de fonctionnement annuelle est supérieure à 23 000 €, faisant à ce titre l'objet d'une convention, le versement d'un premier acompte de 25 % de la subvention de fonctionnement 2026 en mars 2026, un deuxième acompte de 25 % en mai 2026 et le solde en juin 2026,

- d'attribuer à l'association sportive « Sports Athlétiques Vierzonnais Rugby » dont la subvention de fonctionnement annuelle est supérieure à 23 000 €, faisant à ce titre l'objet d'une convention, le versement d'un premier acompte de 25 % de la subvention de fonctionnement 2026 en mars 2026, un deuxième acompte de 25 % en mai 2026 et le solde en juin 2026,

soit la somme totale de **370 000 €** répartie comme suit :

	Bénéficiaires	Versement de 25 % de la subvention en mars 2026	Versement de 25 % de la subvention en mai 2026	Versement du solde de la subvention en juin 2026	Total
<b>Football</b>	Vierzon Football Club	42 500 €	42 500 €	85 000 €	170 000 €
<b>Roller Hockey</b>	Les Prédateurs de Vierzon Roller Hockey	13 750 €	13 750 €	27 500 €	55 000 €
<b>Handball</b>	Églantine Vierzon Handball	13 750 €	13 750 €	27 500 €	55 000 €
<b>Rugby</b>	Sports Athlétiques Vierzonnais	22 500 €	22 500 €	45 000 €	90 000 €

- d'approuver les conventions passées entre la Ville et chacune des associations sportives « Vierzon Football Club », « Églantine Vierzon Handball », « Sports Athlétiques Vierzonnais Rugby » et « Les Prédateurs de Vierzon Roller Hockey » percevant de la Ville pour l'année 2026, une subvention supérieure à 23 000 €,

- d'autoriser la Maire ou l'Adjoint au Maire, délégué aux sports à signer les conventions et les actes y afférents établis entre la ville et lesdites associations,

- d'autoriser Madame la Maire à procéder au versement des subventions,

- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts au budget primitif 2026, fonction 30, article 65748.

**La Maire**

Y a-t-il des questions ?

**Monsieur LHONNEUR**

Nous avons appris que certains de ces clubs sportifs ne se fournissent pas en matériel auprès des commerçants de Vierzon. Cela peut s'entendre à cause de la gestion des stocks. Mais il serait appréciable que ces clubs bénéficiant d'une subvention de la Ville dépensent au moins une partie auprès des boutiques vierzonnaises.

**Monsieur KIM**

Un seul club est concerné et il s'agit effectivement de problème de stock.

**Monsieur LHONNEUR**

Non, il n'y a pas qu'un seul club ! Quand c'est technique, comme le Roller Hockey, je peux le concevoir. Mais je trouve dommageable que des clubs bénéficiant de subventions ne soient pas investis pour l'économie de leur Ville.

**La Maire**

On ne peut obliger personne.

**Monsieur KIM**

C'est toujours préconisé, mais pas obligé.

**La Maire**

Je vous propose de passer au vote.

**ADOPTÉ PAR :**

28 voix Pour : Haydar AAD, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jil GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MOREVE, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Nicolas SANSU, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Frédéric BERNARD, Cécile CHANGEUX, Laurent DESNOUES, Mary-Claude GRISON, Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX.

6 voix Pour par mandat : Mélanie CHAUVET (donne pouvoir à Mme ROUX), Zakaria MOUAMIR (donne pouvoir à M.FOURNIÉ), Monique RENARD,(donne pouvoir à M.DUPIN), Yann GODARD (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), Pascal LATESSA (donne pouvoir à Mme DADSI), Aurélien PERRINET (donne pouvoir à M.DESNOUES).

1 absent : Ahmet KALKIN.